



États financiers audités
pour les exercices terminés les
31 juillet 2017 et 2016

Audited Financial Statements
for the years ended
July 31, 2017 and 2016

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
États de la situation financière	3-4
États du résultat net et du résultat global	5
États des variations des capitaux propres	6-7
Tableaux des flux de trésorerie	8-9
Notes complémentaires aux états financiers	10 à/to 63

Table of Contents

Independent Auditor's Report
Statements of Financial Position
Statements of Loss and Comprehensive Loss
Statements of Changes in Equity
Statements of Cash Flows
Notes to Financial Statements



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Stelmine Canada Ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de STELMINE CANADA LTÉE, qui comprennent les états de la situation financière au 31 juillet 2017 et au 31 juillet 2016, et les états du résultat net et du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 juillet 2017 et le 31 juillet 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the shareholders of Stelmine Canada Ltd.

We have audited the accompanying financial statements of STELMINE CANADA LTD., which comprise the statements of financial position as at July 31, 2017 and July 31, 2016, and the statements of loss and comprehensive loss, changes in equity and cash flows for the years ended July 31, 2017 and July 31, 2016, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS), and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audits. We conducted our audits in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error.

Responsabilité de l'auditeur (suite)

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de STELMINE CANADA LTÉE au 31 juillet 2017 et au 31 juillet 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 juillet 2017 et le 31 juillet 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observations

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Autres points

Tel que mentionné dans la note 20 sur les éventualités, la Société a contracté un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs à partir de 1^{er} décembre 2016. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'impact de l'absence antérieure de couverture d'assurance sur l'ensemble des états financiers de la Société pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 31 juillet 2016.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.¹

Montréal,
le 27 novembre 2017

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique
n°A115197

Auditor's responsibility (continued)

In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of STELMINE CANADA LTD. as at July 31, 2017 and July 31, 2016, and its financial performance and its cash flows for the years ended July 31, 2017 and July 31, 2016 in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

Emphasis of matters

Without modifying our opinion, we draw attention to Note 2 to the financial statements which indicate the existence of a material uncertainty that may cast significant doubt about the Company's ability to continue as a going concern.

Other matters

As mentioned in Note 20 on contingencies, the Company has entered into an insurance policy on directors' liability as of December 1st, 2016. We are not able to assess the impact of the prior lack of insurance coverage on the Company's financial statements for the years ended July 31, 2017 and July 31, 2016.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.¹

Montreal,
November 27, 2017

¹CPA auditor, CA, public accountancy permit
No. A115197



Stelmine Canada Ltée
États de la situation financière
 Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Statements of Financial Position
 As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

	Notes	31 juillet / July 31, 2017 \$	31 juillet / July 31, 2016 \$	
ACTIF				ASSETS
Courant				Current
Trésorerie et équivalents de trésorerie		479 673	33 652	Cash and cash equivalents
Autre débiteur		9 677	4 361	Other receivable
Taxes de vente à recevoir		44 639	15 364	Sales taxes receivable
Frais payés d'avance		24 037	4 333	Prepaid expenses
		<u>558 026</u>	<u>57 710</u>	
Non courant				Non-current
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	842 454	-	Exploration and evaluation assets
Immobilisations corporelles	8	4 353	1 568	Fixed assets
Total de l'actif		<u>1 404 833</u>	<u>59 278</u>	Total assets

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Stelmine Canada Ltée
États de la situation financière
 Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Statements of Financial Position
 As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

	Notes	31 juillet / July 31, 2017 \$	31 juillet / July 31, 2016 \$	
PASSIF				LIABILITIES
Courant				Current
Fournisseurs et autres créiteurs	9	172 321	65 997	Trade and other payables
Provision	10	4 716	4 716	Provision
Dû à une société contrôlée par un dirigeant de la Société, sans intérêt		-	32 510	Due to a company controlled by an officer of the Company, no interest charges
Total du passif		<u>177 037</u>	<u>103 223</u>	Total liabilities
 CAPITAUX PROPRES				 EQUITY
Capital-actions		5 566 717	4 400 884	Share capital
Bons de souscription		363 244	-	Warrants
Surplus d'apport		1 623 317	1 422 286	Contributed surplus
Déficit		(6 325 482)	(5 867 115)	Deficit
Total des capitaux propres		<u>1 227 796</u>	<u>(43 945)</u>	Total equity
Total du passif et des capitaux propres		<u>1 404 833</u>	<u>59 278</u>	Total liabilities and equity

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

s. Isabelle Proulx

Isabelle Proulx
 Présidente et Chef de la direction
 President and Chief Executive Officer

s. Paul-André Lemieux

Paul-André Lemieux, CPA, CA
 Chef de la direction financière
 Chief Financial Officer

Stelmine Canada Ltée
États du résultat net et du résultat global
 Pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Statements of Loss and Comprehensive Loss
 For the years ended July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

	Notes	31 juillet / July 31, 2017 \$	31 juillet / July 31, 2016 \$	
DÉPENSES				EXPENSES
Paiements fondés sur des actions	12	199 281	-	Share-based payments
Honoraires de consultation		21 262	23 065	Consulting fees
Honoraires professionnels		71 118	25 687	Professional fees
Loyer		6 230	3 174	Rent
Intérêts sur les dus à une société contrôlée par un dirigeant de la Société		-	25 979	Interest on the dues to a company controlled by an officer of the Company
Amortissement des immobilisations corporelles	8	1 159	392	Depreciation of fixed assets
Frais généraux d'administration		134 938	24 058	General administrative expenses
Inscription, registrariat et information aux actionnaires		46 879	31 620	Registration, listing fees and shareholders' information
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	7	-	4 457	Write-off of exploration and evaluation assets
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS		(480 867)	(138 432)	LOSS BEFORE INCOME TAXES
Impôts sur le résultat et impôts différés	15	(22 500)	24 500	Current and deferred income taxes
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		<u>(458 367)</u>	<u>(113 932)</u>	NET LOSS AND TOTAL COMPREHENSIVE LOSS FOR THE YEAR
PERTE NETTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION	14	<u>(0,03)</u>	<u>(0,03)</u>	BASIC AND DILUTED NET LOSS PER SHARE

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Stelmine Canada Ltée
États des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2016

En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Statements of Changes in Equity

For the years ended July 31, 2017 and 2016

In Canadian dollars

	Notes	Nombre d'actions / Number of shares	Capital- actions / Share capital \$	Bons de souscription / Warrants \$	Surplus d'apport / Contributed surplus \$	Déficit / Deficit \$	Total des capitaux propres / Total equity \$	
Solde au 1^{er} août 2016		16 620 216	4 400 884	-	1 422 286	(5 867 115)	(43 945)	Balance as at August 1st, 2016
Placements privés	11.1(c)(f)	4 680 836	1 029 564	303 244	-	-	1 332 808	Private placements
Placement privé accréditif	11.1(e)	225 000	90 000	-	-	-	90 000	Flow-through private placement
Gain reporté relatif à l'émission d'actions accréditives		-	(22 500)	-	-	-	(22 500)	Deffered gain for the flow-through private placement
Paiements fondés sur des actions	12.1	-	-	-	201 031	-	201 031	Share-based payments
Émission pour l'acquisition de titres miniers	11.1(d)	400 000	128 000	60 000	-	-	188 000	Issuance on acquisition of claims
Frais d'émission d'actions	11.1(g)	-	(59 231)	-	-	-	(59 231)	Issuance cost of shares
Perte nette et résultat global de l'exercice		-	-	-	-	(458 367)	(458 367)	Net loss and total comprehensive loss for the period
Solde au 31 juillet 2017		21 926 052	5 566 717	363 244	1 623 317	(6 325 482)	1 227 796	Balance as at July 31, 2017

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

 The accompanying notes are an integral part of the financial
statements.

Stelmine Canada Ltée
États des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2016

En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Statements of Changes in Equity

For the years ended July 31, 2017 and 2016

In Canadian dollars

Notes	Nombre d'actions / Number of shares	Capital- actions / Share capital	Bons de souscription / Warrants	Surplus d'apport / Contributed surplus	Déficit / Deficit	Total des capitaux propres / Total equity		
		\$	\$	\$	\$	\$		
Solde au 1^{er} août 2015		40 250 170	3 827 641	11 932	1 410 354	(5 753 183)	(503 256)	Balance as at August 1st, 2015
Placement privé	11.1 (b)	12 595 200	629 760	-	-	-	629 760	Private placement
Consolidation du capital-actions	11.1 (a)	(36 225 154)	-	-	-	-	-	Consolidation of share capital
Frais d'émission d'actions	11.1 (b) (g)	-	(56 517)	-	-	-	(56 517)	Issuance cost of shares
Bons de souscription expirés		-	-	(11 932)	11 932	-	-	Warrants expired
Perte nette et résultat global total de l'exercice		-	-	-	-	(113 932)	(113 932)	Net loss and total comprehensive loss for the period
Solde au 31 juillet 2016		<u>16 620 216</u>	<u>4 400 884</u>	<u>-</u>	<u>1 422 286</u>	<u>(5 867 115)</u>	<u>(43 945)</u>	Balance as at July 31, 2016

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Stelmine Canada Ltée**Tableaux des flux de trésorerie**

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2016

En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.**Statements of Cash Flows**

For the years ended July 31, 2017 and 2016

In Canadian dollars

	Notes	31 juillet / July 31, 2017 \$	31 juillet / July 31, 2016 \$	
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				OPERATING ACTIVITIES
Perte nette et résultat global de l'exercice		(458 367)	(113 932)	Net loss and total comprehensive loss for the year
Paiements fondés sur des actions	12.1	199 281	-	Share-based payments
Amortissement des immobilisations corporelles	8	1 159	392	Depreciation of fixed assets
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		-	4 457	Write-off of exploration and evaluation assets
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		1 178	-	Loss on disposed of fixed assets
Impôts différés		(22 500)	(24 500)	Deferred income taxes
Variations nettes des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	16	53 779	(256 082)	Net changes in non-cash operating working capital items
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(225 470)	(389 665)	Cash flows from operating activities
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				INVESTING ACTIVITIES
Acquisition de droits miniers	7	(137 643)	(660)	Acquisition of mining rights
Augmentation des actifs d'exploration et d'évaluation	7	(516 811)	-	Increase in exploration and evaluation assets
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(5 122)	-	Acquisition of fixed assets
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(659 576)	(660)	Cash flows from investing activities

Stelmine Canada Ltée**Tableaux des flux de trésorerie**

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2016
En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.**Statements of Cash Flows**

For the years ended July 31, 2017 and 2016
In Canadian dollars

		31 juillet / July 31, 2017	31 juillet / July 31, 2016	
		\$	\$	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				INVESTING ACTIVITIES
Placements privés	11.1(b) (c)(f)	1 332 808	600 000	Private placements
Placement privé accréditif	11.1(e)	90 000	-	Flow-through private placement
Dû à une société contrôlée par un dirigeant de la Société		(32 510)	(149 266)	Due to a company controlled by an officer of the Company
Frais d'émission d'actions	11.1(g)	(59 231)	(26 757)	Issuance cost of shares
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>1 331 067</u>	<u>423 977</u>	Cash flows from financing activities
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		446 021	33 652	Net change in cash and cash equivalents
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		<u>33 652</u>	-	Cash and cash equivalents, beginning of year
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		<u><u>479 673</u></u>	<u><u>33 652</u></u>	Cash and cash equivalents, end of year

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse.

Cash and cash equivalents consist of cash on hand.

Les intérêts versés totalisent 35 024 \$ en 2016, aucun en 2017.

The interest paid totals \$35,024 in 2016, nil in 2017.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Les activités de Stelmine Canada Ltée (ci-après la «Société») consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus, ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 juillet 2017, la Société présentait un déficit cumulé de 6 325 482 \$ (5 867 115 \$ au 31 juillet 2016).

La capacité de la Société à poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

1. NATURE OF ACTIVITIES

The activities of Stelmine Canada Ltd. (hereinafter the "Company") include the acquisition, exploration, production, development and, where applicable, operation of mining properties.

2. GOING CONCERN

The financial statements have been prepared on the basis of the going concern assumption, meaning the Company will be able to realize its assets and discharge its liabilities in the ordinary course of business.

Given that the Company has not yet found a property that contains economically recoverable mineral deposits, the Company has not yet generated income or cash flows from its operations. As at July 31, 2017, the Company has a retained deficit of \$6,325,482 (\$5,867,115 as at July 31, 2016).

The Company's ability to continue its operations is dependent upon its ability to raise additional financing to further explore its mineral properties. Although the Company has managed to fund its exploration programs in the past, there is no guarantee that it will manage to obtain additional financing in the future.

The carrying amounts of assets, liabilities, revenues and expenses presented in the financial statements and the classification used in the statement of financial position have not been adjusted as would be required if the going concern assumption was not appropriate. These adjustments could be significant.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 5 avril 2005. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 1200, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 202, Québec, Québec, Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole STH.

Les états financiers de la Société ont été établis en fonction des Normes internationales d'information financière (IFRS) et les interprétations approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont présentées en dollars canadiens.

Les états financiers de l'exercice de présentation de l'information financière terminée le 31 juillet 2017 (y compris les états comparatifs) ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 27 novembre 2017.

3. GENERAL INFORMATION AND COMPLIANCE WITH IFRS

The Company was incorporated under the *Canada Business Corporations Act* on April 5, 2005. The address of its registered office and its principal place of business is 1200, avenue Saint-Jean-Baptiste, office 202, Quebec, Quebec, Canada. The Company's shares are listed on the TSX Venture Exchange under the symbol STH.

The Company's financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) and interpretations as approved by the International Accounting Standards Board (IASB) and are presented in Canadian dollars.

The financial statements for the reporting year ended July 31, 2017 (including comparatives) were approved and authorized for issue by the Board of Directors on November 27, 2017.

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Normes nouvelles et normes modifiées en vigueur

IFRS 11, Partenariats

Cette norme a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en mai 2014. Les modifications ajoutent des nouvelles indications sur la comptabilisation de l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise au sens d'IFRS 3. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

IAS 16, Immobilisations corporelles et IAS 38, Immobilisations incorporelles

Ces normes ont été révisées afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en mai 2014. Les modifications apportées à IAS 16 précisent que l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits n'est pas appropriée pour déterminer l'amortissement d'une immobilisation. Les modifications apportées à IAS 38 précisent qu'il est généralement présumé qu'un mode d'amortissement fondé sur les produits n'est pas approprié pour évaluer la consommation des avantages économiques intrinsèques d'une immobilisation incorporelle. Toutefois, les modifications prévoient des circonstances limitées dans lesquelles un tel mode d'amortissement peut être approprié. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

IAS 27, États financiers individuels

Cette norme (modifiée en 2011) a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en août 2014. Les modifications permettent à l'entité de comptabiliser ses participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers individuels.

L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

4. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES

4.1 New and revised standards that are effective

IFRS 11, Joint Arrangements

This standard has been revised to incorporate amendments issued by the International Accounting Standards Board (IASB) in May 2014. The amendments add new guidance on how to account for the acquisition of an interest in a joint operation that constitutes a business as per IFRS 3. The retrospective application of these amendments had no impact on the Company's profit or loss or financial position.

IAS 16, Property, Plant and Equipment and IAS 38, Intangible Assets

These standards have been revised to incorporate amendments issued by the IASB in May 2014. The amendments to IAS 16 clarify that the use of revenue-based methods to determine the depreciation of an asset is not appropriate. The amendments to IAS 38 clarify that an amortization method based on revenue is generally presumed to be an inappropriate basis for measuring the consumption of the economic benefits embodied in an intangible asset. However, the amendments provide limited circumstances when a revenue-based method can be an appropriate basis for amortization. The retrospective application of these amendments had no impact on the Company's profit or loss or financial position.

IAS 27, Separate Financial Statements

This standard (amended in 2011) has been revised to incorporate amendments issued by the IASB in August 2014. The amendments permit an entity to use the equity method to account for investments in subsidiaries, joint ventures and associates in the entity's separate financial statements.

The retrospective application of these amendments had no impact on the Company's profit or loss or financial position.

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.1 Normes nouvelles et normes modifiées en vigueur (suite)

Améliorations annuelles des IFRS, Cycle 2012-2014

Les normes qui suivent ont été révisées afin d'intégrer les modifications publiées par l'IASB en septembre 2014 :

- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées - Les modifications apportent des éclaircissements sur l'application des indications de la norme dans les cas où une entité reclasse comme détenu en vue d'une distribution un actif (ou un groupe destiné à être cédé) qui était classé comme détenu en vue de la vente (ou vice versa), et dans les cas où un actif (ou un groupe destiné à être cédé) ne satisfait plus aux critères pour être classé comme détenu en vue d'une distribution.
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir - Les modifications clarifient les indications sur les mandats de gestion ainsi que l'applicabilité aux états financiers intermédiaires des modifications concernant la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers apportées à IFRS 7 par l'IASB en décembre 2011.
- IAS 19 Avantages du personnel - Les modifications apportent des éclaircissements sur l'application des exigences concernant le taux d'actualisation dans le cas des monnaies dans lesquelles il n'existe pas de marché large pour les obligations d'entreprise de haute qualité.
- IAS 34 Information financière intermédiaire - Les modifications précisent ce qu'on entend par des informations fournies « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire ».

L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

4. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES (continued)

4.1 New and revised standards that are effective (continued)

Annual Improvements to IFRSs, 2012-2014 Cycle

The following standards have been revised to incorporate amendments issued by the IASB in September 2014:

- IFRS 5 Non-current Assets Held for Sale and Discontinued Operations - The amendments clarify the application of the guidance in the standard in circumstances in which an entity reclassifies an asset (or disposal group) from held for sale to held for distribution (or vice versa), and the circumstances in which an asset (or disposal group) no longer meets the criteria for held for distribution.
- IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures - The amendments clarify guidance on servicing contracts and the applicability of the amendments to IFRS 7 regarding offsetting financial assets and financial liabilities, issued by the IASB in December 2011, to interim financial statements.
- IAS 19 Employee Benefits - The amendments clarify the application of the discount rate requirements for currencies for which there is no deep market in high quality corporate bonds.
- IAS 34 Interim Financial Reporting - The amendments clarify the meaning of disclosure of information "elsewhere in the interim financial report."

The retrospective application of these amendments had no impact on the Company's profit or loss or financial position.

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.1 Normes nouvelles et normes modifiées en vigueur (suite)

IAS 1, Initiative concernant les informations à fournir

Cette norme a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en décembre 2014. Les modifications : clarifient les exigences actuelles contenues dans IAS 1 en matière de présentation et d'informations à fournir, notamment en ce qui concerne la présentation des postes, des sous-totaux et des notes; donnent des indications visant à aider les entités à exercer leur jugement lorsqu'elles déterminent les informations à fournir et la façon de les présenter dans leurs états financiers.

4.2 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations ainsi que sur les nouvelles modifications qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la Société est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

4. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES (continued)

4.1 New and revised standards that are effective (continued)

IAS 1, Disclosure Initiative

This standard has been revised to incorporate amendments issued by the IASB in December 2014. The amendments: clarify the existing presentation and disclosure requirements in IAS 1, including the presentation of line items, subtotals and notes; and provide guidance to assist entities to apply judgment in determining what information to disclose, and how that information is presented in their financial statements.

4.2 Standards, amendments and interpretations to existing standards that are not yet effective and have not been adopted early by the Company

At the date of authorization of these financial statements, certain new standards, amendments and interpretations to existing standards have been issued but are not yet effective, and have not been adopted early by the Company.

Management anticipates that all of the applied pronouncements will be adopted in the Company's accounting policies for the first period beginning after the effective date of the pronouncement. Information on new standards, amendments and interpretations that are expected to be relevant to the Company's financial statements is provided below. Certain other new standards and interpretations have been issued but are not expected to have a material impact on the Company's financial statements.

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

L'IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en juin 2016. Les modifications visent à fournir des indications sur la comptabilisation : de l'effet des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source; d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application anticipée est permise.

IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

L'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* a été révisée afin d'intégrer les modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en janvier 2016. Les modifications visent à exiger que les entités fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. Une application anticipée est permise.

4. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES (continued)

4.2 Standards, amendments and interpretations to existing standards that are not yet effective and have not been adopted early by the Company (continued)

IFRS 2 Share-based Payment

IFRS 2 *Share-based Payment* has been revised to incorporate amendments issued by the International Accounting Standards Board (IASB) in June 2016. The amendments provide guidance on the accounting for: the effects of vesting and non-vesting conditions on the measurement of cash-settled share-based payments; share-based payment transactions with a net settlement feature for withholding tax obligations; and a modification to the terms and conditions of a share-based payment that changes the classification of the transaction from cash-settled to equity-settled. The amendments are effective for annual periods beginning on or after January 1st, 2018. Earlier application is permitted.

IAS 7, Statement of Cash Flows

IAS 7 *Statement of Cash Flows* has been revised to incorporate amendments issued by the International Accounting Standards Board (IASB) in January 2016. The amendments require entities to provide disclosures that enable users of financial statements to evaluate changes in liabilities arising from financing activities. The amendments are effective for annual periods beginning on or after January 1st, 2017. Earlier application is permitted.

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 9, Instruments financiers

L'International Accounting Standards Board (IASB) a remplacé intégralement l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation par l'IFRS 9. Le nouveau chapitre traite du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers, d'un nouveau modèle de pertes de dépréciation attendues et d'une approche considérablement modifiée pour la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 a aussi donné lieu à des modifications à l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, afin d'ajouter des obligations d'information sur la stratégie de gestion des risques de l'entité et sur l'effet de la comptabilité de couverture sur ses états financiers.

Cette nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2018. Une application anticipée est permise.

IFRS 10, États financiers consolidés et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Ces normes ont été révisées en 2011 afin d'intégrer des modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en septembre 2014 et en décembre 2015. Les modifications exigent la comptabilisation intégrale du profit ou de la perte découlant d'une transaction portant sur des actifs qui constituent une entreprise, conclue entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Elles exigent également la comptabilisation partielle du profit ou de la perte découlant d'une transaction portant sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise, conclue entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter d'une date indéterminée. Une application anticipée est permise.

4. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES (continued)

4.2 Standards, amendments and interpretations to existing standards that are not yet effective and have not been adopted early by the Company (continued)

IFRS 9, Financial Instruments

The International Accounting Standards Board (IASB) has replaced IAS 39 Financial Instruments: Recognition and measurement in its entirety with IFRS 9. The new section deals with the classification and measurement of financial assets and liabilities, a new expected-loss impairment model and a substantially-reformed approach to hedge accounting.

IFRS 9 also resulted in consequential amendments to IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures to include disclosures about an entity's risk management strategy and the effect of hedge accounting on the financial statements.

This new standard is effective for annual periods beginning on or after January 1st, 2018. Earlier application is permitted.

IFRS 10, Consolidated Financial Statements and IAS 28, Investments in Associates and Joint Ventures

These standards, amended in 2011, have been revised to incorporate amendments issued by the International Accounting Standards Board (IASB) in September 2014 and December 2015. The amendments include requiring a full gain or loss to be recognized when a transaction between an investor and its associate or joint venture involves assets that constitute a business. The amendments also require that a partial gain or loss be recognized when a transaction between an investor and its associate or joint venture involves assets that do not constitute a business. The amendments are effective for annual periods beginning on or after an undefined date. Earlier application is permitted.

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

IAS 12, Impôts sur le résultat

L'IAS 12 *Impôts sur le résultat* a été révisée afin d'intégrer les modifications publiées par l'IASB en janvier 2016. Les modifications visent à fournir des éclaircissements sur la comptabilisation des actifs d'impôt différé relatifs à des instruments d'emprunt évalués à la juste valeur. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. Une application anticipée est permise.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui remplace l'IAS 11, Contrats de construction, l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, l'IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et la SIC-31, Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. La nouvelle norme entrera en vigueur pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. Une application anticipée est permise.

4. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES (continued)

4.2 Standards, amendments and interpretations to existing standards that are not yet effective and have not been adopted early by the Company (continued)

IAS 12, Income Taxes

IAS 12 *Income Taxes* has been revised to incorporate amendments issued by the IASB in January 2016. The amendments clarify how to account for deferred tax assets related to debt instruments measured at fair value. The amendments are effective for annual periods beginning on or after January 1st, 2017. Earlier application is permitted.

IFRS 15, Revenue from Contracts with Customers

In May 2014, the IASB issued IFRS 15 Revenue from Contracts with Customers, which replaces IAS 11 Construction Contracts, IAS 18 Revenue, IFRIC 13 Customer Loyalty Programs, IFRIC 15 Agreements for the Construction of Real Estate, IFRIC 18 Transfers of Assets from Customers, and SIC-31 Revenue – Barter Transactions Involving Advertising Services.

The standard provides for a single model that applies to contracts with customers as well as two revenue recognition approaches: at a point in time or over time. The proposed model features a contract-based, five-step analysis of transactions to determine whether, when and how much revenue is recognized. New thresholds have been established for estimates and judgments, which could impact the amount of revenue recognized and/or the timing of recognition.

The new standard applies to contract with customers. It does not apply to insurance contracts, financial instruments or leases, which are within the scope of other IFRS. The new standard is effective for the annual period beginning on January 1st, 2018. Earlier application is permitted.

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 16, Contrats de location

Cette nouvelle norme, publiée par l'International Accounting Standards Board en janvier 2016, établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, des points de vue respectifs du preneur et du bailleur. Pour la comptabilité du preneur, il n'y aura désormais qu'un seul modèle, lequel exige la comptabilisation de tous les éléments d'actif et de passif découlant des contrats de location.

La nouvelle norme annule et remplace les dispositions d'IAS 17 Contrats de location, d'IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, de SIC-15 Avantages dans les contrats de location simple et de SIC-27 Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location.

Les principaux éléments de la nouvelle norme sont les suivants :

- L'entité identifie comme un contrat de location tout contrat qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.
- Le preneur comptabilise un élément d'actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un élément de passif au titre de l'obligation d'effectuer les paiements de loyers. Des exceptions sont prévues pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.
- L'élément d'actif est initialement évalué au coût, puis amorti comme les immobilisations corporelles. L'élément de passif est initialement évalué à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés.

4. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES (continued)

4.2 Standards, amendments and interpretations to existing standards that are not yet effective and have not been adopted early by the Company (continued)

IFRS 16, Leases

This new standard, issued by the International Accounting Standards Board in January 2016, sets out the principles for the recognition, measurement, presentation and disclosure of leases for both the lessee and the lessor. The new standard introduces a single lessee accounting model that requires the recognition of all assets and liabilities arising from a lease.

The new standard supersedes the requirements in IAS 17 Leases, IFRIC 4 Determining whether an Arrangement contains a Lease, SIC-15 Operating Leases - Incentives, and SIC-27 Evaluating the Substance of Transactions Involving the Legal Form of a Lease.

The main features of the new standard are as follows:

- An entity identifies as a lease a contract that conveys the right to control the use of an identified asset for a period of time in exchange for consideration.
- A lessee recognizes an asset representing the right to use the leased asset, and a liability for its obligation to make lease payments. Exceptions are permitted for short-term leases and leases of low-value assets.
- A lease asset is initially measured at cost, and is then depreciated similarly to property, plant and equipment. A lease liability is initially measured at the present value of the unpaid lease payments.

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

- Dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, le preneur présente la charge d'intérêts sur l'obligation locative séparément de la dotation aux amortissements pour l'élément d'actif au titre du droit d'utilisation.
- Le bailleur continue de classer ses contrats de location en contrats de location simple ou en contrats de location-financement et de les comptabiliser en conséquence.
- Le bailleur fournit des informations plus étoffées sur les risques auxquels il est exposé, en particulier le risque lié à la valeur résiduelle.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Une application anticipée est permise pour les entités qui appliquent également IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux, élaborée par l'IFRS Interpretations Committee afin de clarifier la comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat.

L'interprétation s'applique à la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des valeurs fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôts inutilisés et des taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser selon IAS 12. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Une application anticipée est permise.

4. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES (continued)

4.2 Standards, amendments and interpretations to existing standards that are not yet effective and have not been adopted early by the Company (continued)

IFRS 16, Leases (continued)

- A lessee presents interest expense on a lease liability separately from depreciation of a lease asset in the statement of profit or loss and other comprehensive income.
- A lessor continues to classify its leases as operating leases or finance leases, and to account for them accordingly.
- A lessor provides enhanced disclosures about its risk exposure, particularly exposure to residual-value risk.

The new standard is effective for annual periods beginning on or after January 1st, 2019. Earlier application is permitted for entities that also apply IFRS 15 Revenue from Contracts with Customers.

IFRIC 23, Tax Treatment Uncertainty

In June 2017, the IASB issued IFRIC 23, Uncertainty relating to tax treatment, prepared by the IFRS Interpretations Committee to clarify the accounting for uncertainties over income tax treatments.

The interpretation applies to the determination of taxable income (tax loss), tax values, unused tax losses, unused tax credits and tax rates when there is doubt as to income tax treatments to be used in accordance with IAS 12. The new standard is effective for annual periods beginning on or after January 1st, 2019. Earlier application is permitted.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

5.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

5.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers ont été présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

5.3 Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et sont initialement évalués à la juste valeur ajustée des coûts de transaction, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur. L'évaluation ultérieure des actifs et des passifs financiers est décrite ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de réalisation, d'annulation ou d'expiration.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

5.1 Overall considerations

The significant accounting policies that have been applied in the preparation of these financial statements are summarized below.

5.2 Functional and presentation currency

The financial statements are presented in Canadian currency, which is also the functional currency of the Company.

5.3 Financial instruments

Recognition, initial measurement and derecognition

Financial assets and financial liabilities are recognized when the Company becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument and are initially measured at fair value adjusted for transaction costs, except for those carried at fair value through profit or loss, which are initially measured at fair value. The subsequent measurement of financial assets and financial liabilities is described below.

Financial assets are derecognized when the contractual rights to the cash flows from the financial asset expire, or when the financial asset and all substantial risks and rewards are transferred. A financial liability is derecognized when it is extinguished, discharged, cancelled or expired.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.3 Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans la catégorie suivante au moment de la comptabilisation initiale:

Prêts et créances

Tous les actifs financiers sont examinés pour la dépréciation au moins à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et équivalents de trésorerie et l'autre débiteur font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

-

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.3 Financial instruments (continued)

Classification and subsequent measurement of financial assets

For the purpose of subsequent measurement, financial assets are classified into the following category upon initial recognition:

Loans and receivables

All financial assets are reviewed for impairment at least at each reporting date to identify whether there is any objective evidence that a financial asset or a group of financial assets is impaired.

Objective evidence of impairment could include:

- significant financial difficulty of the issuer or counterparty;
- a breach of contract, such as a default in interest or principal payments; or
- the increasing probability that the borrower will enter bankruptcy or financial reorganization.

Loans and receivables are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments that are not quoted in an active market. After their initial recognition, they are measured at amortized cost using the effective interest method, less a provision for impairment. Discounting is omitted if the effect of discounting is immaterial. Cash and cash equivalents and the other receivable fall into this category of financial instruments.

-

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.3 Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres crédateurs et les dus à une société contrôlée par un dirigeant de la Société.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêt sont présentées dans les charges financières, le cas échéant.

5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse. Les fonds devant être consacrés à l'exploration en vertu de restrictions fiscales imposées dans le cadre de placements accreditifs sont exclus de la trésorerie et équivalents de trésorerie et sont présentés distinctement dans les actifs courants. La trésorerie affectée à l'exploration représente le produit de financements accreditifs non dépensés.

5.5 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours des exercices présentés.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.3 Financial instruments (continued)

Subsequent measurement of financial liabilities

The Company's financial liabilities include trade and other payables and the dues to a company controlled by an officer of the Company.

Financial liabilities are subsequently measured at amortized cost using the effective interest method.

All interest-related charges are presented in profit or loss within Finance costs, if applicable.

5.4 Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents include cash on hand. Funds to be spent on exploration under tax restrictions through flow-through investments are excluded from cash and cash equivalents and are presented separately in current assets. Cash for exploration represents unspent funds from flow-through financing.

5.5 Basic and diluted net loss per share

Basic loss per share is calculated by dividing the loss attributable to ordinary shareholders by the weighted average number of ordinary shares outstanding during the years presented.

The diluted loss per share is calculated by adjusting the loss attributable to the ordinary shareholders of the Company and the weighted outstanding average number of ordinary shares, by all the potentially dilutive ordinary shares, which include options and warrants. For the purpose of this calculation, dilutive potential ordinary shares are deemed to have been converted into ordinary shares at the average market price at the beginning of the year or, if later, at the date of issue of the potential ordinary shares.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.6 Crédits d'impôt et de droits remboursables

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la *Loi sur l'impôt minier*. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

5.7 Actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale pour des dépôts de minéraux avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers, les options d'acquies de tels droits (convention d'options) et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation.

Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en lien avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.6 Tax credits receivable and refundable rights

The Company is entitled to refundable tax credits on qualified exploration expenditures incurred and refundable credits on duties for losses under the *Mining Tax Act*. These tax credits are recognized as a reduction of the exploration costs incurred based on the estimates made by management. The Company records these tax credits when there is reasonable assurance with regards to collections and assessments and that the Company will comply with the conditions associated with them.

5.7 Exploration and evaluation assets

Exploration and evaluation expenditures are costs incurred in the course of initial search for mineral deposits before the technical feasibility and commercial viability of extracting a resource are demonstrable. Costs incurred before the legal rights to undertake exploration and evaluation activities are obtained are recognized in profit or loss when they are incurred.

Once the legal rights to undertake exploration and evaluation activities have been obtained, all costs of acquiring mineral rights, options to acquire such rights (options agreement), and expenses related to the exploration and evaluation of mining properties, less refundable tax credits related to these expenses, are recognized as exploration and evaluation assets.

Expenses related to exploration and evaluation that are capitalized include topographical, geological, geochemical and geophysical studies, exploration drilling, trenching, sampling and other costs related to the evaluation of the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource. The various costs are capitalized on a property-by-property basis to the cost of the exploration and evaluation asset pending determination of the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource. These assets are recognized as intangible assets and are carried at cost less any accumulated impairment losses. No depreciation expense is recognized for these assets during the exploration and evaluation phase.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.7 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

S'il était établi que la viabilité d'un projet n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (se reporter à la note 5.10), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Lors de la disposition d'une propriété minière, le produit de la vente est comptabilisé en réduction de la valeur comptable et tout excédent ou déficit est comptabilisé comme un gain ou une perte au résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (se reporter à la note 5.10), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique, ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.7 Exploration and evaluation assets
(continued)

Whenever a mining property is considered no longer viable, or if the mining property is abandoned, the capitalized amount is written down to its recoverable amount (see Note 5.10), the difference being then immediately recognized in profit or loss.

Upon the disposition of a mining property, the proceed of disposition is recorded as a reduction of the book value and any surplus or deficit is recorded as a gain or loss in net loss.

When technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable, exploration and evaluation assets related to the mining property are transferred to property and equipment in Mining assets under construction. Before the reclassification, exploration and evaluation assets are tested for impairment (see Note 5.10), and any impairment loss is recognized in profit or loss before the reclassification.

To date, neither the technical feasibility nor the commercial viability of extracting a mineral resource has been demonstrated.

Although the Company has taken steps to verify title to the mining properties in which it holds an interest, in accordance with industry practices for the current stage of exploration and development of such properties, these procedures do not guarantee the validity of the Company's titles. Property titles of mineral properties may be subject to unregistered prior agreements and non-compliance with regulatory requirements.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction, ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. L'intégration de coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

À la suite du transfert des actifs d'exploration et d'évaluation dans les immobilisations corporelles de la catégorie Actifs miniers en construction, tous les coûts subséquents de construction, d'installation et d'achèvement de l'équipement et des infrastructures sont capitalisés dans la catégorie Actifs miniers en construction. Une fois l'étape de développement complétée, tous les actifs inclus dans la catégorie Actifs miniers en construction sont alors transférés dans la catégorie Actifs miniers.

L'amortissement de l'équipement de bureau et de l'équipement informatique est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux de 20 % et de 30 % respectivement, afin de réduire le coût jusqu'à sa valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif.

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée en résultat net au poste Amortissement des immobilisations corporelles.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.8 Fixed assets

Fixed assets are recognized at cost less accumulated depreciation and impairment losses.

The cost includes all costs incurred initially to acquire or construct an item of fixed assets, costs directly related to bringing the asset to the location and condition necessary for it to be capable of operating in the manner intended by management and costs incurred subsequently to add to or replace part thereof. Recognition of costs in the carrying amount of an item of fixed assets ceases when the asset is in the location and condition necessary for it to be capable of operating in the manner intended by management.

Upon the transfer of exploration and evaluation assets to property and equipment under Mining assets under construction, all subsequent expenditures on the construction, installation and completion of equipment and infrastructure facilities are capitalized within Mining assets under construction. When the development stage is completed, all assets included in the Mining assets under construction category are then transferred to Mining assets.

Depreciation of office equipment and computer equipment is recognized on a declining-balance method at the rates of 20 % and 30 % respectively, to write down the cost to its estimated residual value, with a constant charge over the useful life of the asset.

The depreciation expense for each period is recognized in profit or loss within Depreciation of fixed assets.

The residual value, depreciation method, and useful life of each asset are reviewed at least at each financial year-end.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.8 Immobilisations corporelles (suite)

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

5.9 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges linéairement pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

5.10 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les autres actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.8 Fixed assets (continued)

The carrying amount of an item of fixed assets is derecognized on disposal or when no future economic benefits are expected from its use or disposal. The gain or loss arising from the derecognition of an item of fixed assets is included in profit or loss when the item is derecognized.

5.9 Operating lease agreements

Leases in which a significant portion of the risks and rewards of ownership are retained by the lessor are classified as operating leases. Payments under an operating lease are recognized as an expense on a straight-line basis over the lease term. Related expenses, such as maintenance and insurance expenses are charged as incurred.

5.10 Impairment of exploration and evaluation assets and fixed assets

For the purposes of assessing impairment, assets are grouped at the lowest levels for which there are largely independent cash inflows (cash-generating units). As a result, some assets are tested individually for impairment and some are tested at a cash-generating unit level.

All other individual assets or cash-generating units are reviewed for impairment when events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.10 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles (suite)

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.10 Impairment of exploration and evaluation assets and fixed assets (continued)

Impairment reviews for exploration and evaluation assets are carried out on a project-by-project basis, with each project representing a potential single cash-generating unit. An impairment review is undertaken when indicators of impairment arise, but typically when one of the following circumstances apply:

- The right to explore the area has expired or will expire in the near future with no expectation of renewal;
- No further exploration or evaluation expenditure in the area is planned or budgeted;
- No commercially viable deposits have been discovered, and a decision has been made to discontinue exploration in the area;
- Sufficient work has been performed to indicate that the carrying amount of the expenditure carried as an asset will not be fully recovered.

Additionally, when technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource are demonstrable, the exploration and evaluation assets of the related mining property are tested for impairment before these items are transferred to fixed assets.

An impairment loss is recognized in profit or loss for the amount by which the asset or cash-generating unit's carrying amount exceeds its recoverable amount. The recoverable amount of an asset or a cash-generating unit is the higher of its fair value less cost to sell and its value-in-use.

An impairment loss is reversed if the asset or cash-generating unit's recoverable amount exceeds its carrying amount.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.11 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la Société estime qu'elle exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Aucun passif n'est comptabilisé si une sortie de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle n'est pas probable. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit fiable.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.11 Provisions and contingent liabilities

Provisions are recognized when present legal or constructive obligations as a result of a past event will probably lead to an outflow of economic resources by the Company and amounts can be estimated reliably. Timing or amount of the outflow may still be uncertain. Provisions are measured at the estimated expenditures required to settle the present obligation, based on the most reliable evidence available at the reporting date, including the risks and uncertainties associated with the present obligation. Provisions are discounted when the time value of money is significant.

The Company's operations are governed by governmental environmental protection legislation. Environmental consequences are difficult to identify in terms of amounts, timetable or impact. As at the reporting date, management believes that the Company's operations are generally in compliance with current laws and regulations. Site restoration costs currently incurred are negligible. When the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource will be demonstrated, a restoration provision will be recognized in the cost of the mining property when there will be constructive commitment that will have resulted from past events, it will be probable that an outflow of resources embodying economic benefits will be required to settle the obligation and the amount of the obligation will be measured with sufficient reliability.

No liability is recognized if an outflow of economic resources as a result of a present obligation is not probable. Such situations are disclosed as contingent liabilities unless the probability of outflow of the resources is reliable.

All provisions are reviewed at each reporting date and adjusted to reflect the current best estimates.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.12 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et qu'elle n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et des limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisé. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.12 Income taxes

Tax expense recognized in profit or loss comprises the sum of deferred tax and current tax not recognized in other comprehensive income or directly in equity.

Current income tax assets or liabilities comprise those obligations to, or claims from, fiscal authorities relating to the current or prior reporting periods, that are unpaid at the reporting date. Current tax is payable on taxable profit, which differs from profit or loss in the financial statements. Calculation of current tax is based on tax rates and tax laws that have been enacted or substantively enacted by the end of the reporting period.

However, since the Company is in the exploration phase and has no taxable income, tax expense recognized in profit or loss is currently comprised only of deferred tax.

Deferred income taxes are calculated using the liability method on temporary differences between the carrying amount of assets and liabilities and their tax bases. However, deferred tax is not provided on the initial recognition of an asset or liability unless the related transaction affects tax or accounting profit.

Deferred tax assets or liabilities are calculated, without discounting, at tax rates that are expected to apply to their respective period of realization, provided they are enacted or substantively enacted by the end of the reporting period.

Deferred tax assets are recognized to the extent that it is probable that they will be able to be utilized against future taxable income. This is assessed based on the Company's forecast of future operating results, adjusted for significant non-taxable income and expenses and specific limits on the use of any unused tax loss or credit. Deferred tax liabilities are always provided for in full.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.12 Impôt sur le résultat (suite)

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

Impôts relatifs aux placements accreditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accreditifs, la Société doit transférer son droit aux déductions aux dépenses liées aux activités d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la Société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la Société a engagé les dépenses admissibles et qu'elle a renoncé à son droit aux déductions fiscales (ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales), un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans les états de la situation financière diffère de leur base fiscale.

5.13 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions diminué de leurs frais d'émission. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération des options antérieurement comptabilisées au poste Surplus d'apport ou la valeur des bons antérieurement comptabilisés au poste Bons de souscription. Si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou de tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.12 Income taxes (continued)

Deferred tax assets or liabilities are offset only when the Company has the right and intention to set off current tax assets or liabilities from the same taxation authority.

Changes in deferred tax assets or liabilities are recognized as deferred income tax in profit or loss, except where they relate to items that are recognized in other comprehensive loss or directly in equity, in which case the related deferred tax is also recognized in other comprehensive loss or equity, respectively.

Tax related to flow-through placements

Under the provisions of tax legislation relating to flow-through placements, the Company is required to renounce to its rights to tax deductions for expenses related to exploration activities to the benefit of the investors. When the Company has fulfilled its obligation to transfer its right, which happens when the Company has incurred eligible expenditures and has renounced to its right to tax deductions (or has the intention to renounce to its right to tax deductions), a deferred tax liability is recognized for the taxable temporary difference that arises from the difference between the carrying amount of eligible expenditures capitalized as an asset in the statements of financial position and their tax basis.

5.13 Equity

Share capital

Share capital represents the amount received on the issue of shares less their issue expenses. If shares are issued following the exercise of options or warrants, this account also comprises the compensation costs of the options value previously recorded as Contributed surplus or the warrants value previously recorded as Warrants. If shares are issued as consideration for the acquisition of a mineral property or some other form of non-monetary asset, they are measured at their fair value according to the quoted price on the day of the conclusion of the agreement.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.13 Capitaux propres (suite)

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode des justes valeurs relatives. La Société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription émis.

Placements accreditifs

L'émission d'unités accreditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accreditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée, le cas échéant, dans les autres créditeurs dans les états de la situation financière. Les produits des émissions d'unités accreditives sont répartis entre les actions et les autres créditeurs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission et le montant résiduel est attribué aux autres créditeurs.

Lorsque la Société a renoncé à son droit aux déductions fiscales ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales et a engagé les dépenses admissibles ou lorsque l'obligation d'engager les dépenses admissibles n'est pas respectée, le montant comptabilisé en autres créditeurs est renversé et comptabilisé au résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans les états de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut la charge de rémunération liée aux options sur actions jusqu'à l'exercice de ces options. Lorsque les options sont exercées, la valeur correspondante est transférée au capital-actions. Ce poste inclus également la valeur des bons de souscription échus.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.13 Equity (continued)

Unit placements

Proceeds from unit placements are allocated between shares and warrants issued using the relative fair value method. The Company uses the Black-Scholes pricing model to calculate the fair value of the warrants issued.

Flow-through placements

The issuance of flow-through units represents an issue of ordinary shares and the sale of the right to tax deductions to the investors. When the flow-through units are issued, the sale of the right to tax deductions is deferred and presented in other payables in the statements of financial position. The proceeds received from flow-through placements are allocated between shares and other payables using the residual method. Proceeds are first allocated to shares according to the quoted price of the existing shares at the time of issuance and any residual in the proceeds is allocated to other payables.

When the Company has renounced to its right to tax deductions or has the intention to renounce to its right to tax deductions and has incurred the eligible expenditures or when the obligation to incur the eligible expenditures is not met, the amount recognized as other payables is reversed and recognized in profit or loss as a reduction of deferred tax expense and a deferred tax liability is recognized for the taxable temporary difference that arises from the difference between the carrying amount of the eligible expenditures capitalized in the statements of financial position as an asset and their tax bases.

Other elements of equity

Contributed surplus includes charges related to share options until such options are exercised. When share options are exercised, the related compensation cost is transferred to share capital. This account also includes the value of the warrants expired.

Deficit includes all current and prior period retained profits or losses.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES
(suite)

5.14 Paiements fondés sur des actions

La Société gère des régimes de paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Aucun des régimes de la Société ne comporte d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions à des courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est répartie au cours de la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES
(continued)

5.14 Equity-settled share-based payments

The Company operates equity-settled share-based payment plans for its eligible directors, employees, and consultants. None of the Company's plans feature any option for cash settlement.

All goods and services received in exchange for the grant of any share-based payments are measured at their fair value, unless that fair value cannot be estimated reliably. If the Company cannot estimate reliably the fair value of the goods or services received, the Company measures their value indirectly by reference to the fair value of the equity instruments granted. For transactions with employees and others providing similar services, the Company measures the fair value of the services rendered by reference to the fair value of the equity instruments granted.

All equity-settled share-based payments (except for equity-settled share-based payments to brokers) are ultimately recognized as an expense in profit or loss or capitalized as exploration and evaluation assets, depending on the nature of the payment, with a corresponding credit to Contributed surplus, in equity. Equity-settled share-based payments to brokers, in respect to an equity financing, are recognized as issuance costs of the equity instruments, with a corresponding credit to contributed surplus, in equity.

If vesting periods or other vesting conditions apply, the expense is allocated over the vesting year, based on the best available estimate of the number of share options expected to vest. Estimates are subsequently revised if there is any indication that the number of share options expected to vest differs from previous estimates. Any cumulative adjustment prior to vesting is recognized in the current year. No adjustment is made to any expense recognized in prior periods if share options ultimately exercised are different to that estimated on vesting.

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

5.15 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration. La Société a déterminé qu'il y a un seul secteur opérationnel, soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

6.1 Jugements significatifs de la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé puissent se réaliser. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (voir la note 5.12).

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

5.15 Segment reporting

The Company presents and discloses segmental information based on the internal reports that are regularly reviewed by the chief operating decision makers, i.e., the president and the board of directors. The Company has determined that there is only one operating segment, which is the segment of the exploration and evaluation of mineral resources.

6. JUDGMENTS, ESTIMATES AND ASSUMPTIONS

When preparing the financial statements, management undertakes a number of judgments, estimates and assumptions about recognition and measurement of assets, liabilities, income and expenses.

The actual results are likely to differ from the judgments, estimates and assumptions made by management, and will seldom equal the estimated results.

Information about the judgments, estimates and significant assumptions that have the most significant effect on the recognition and measurement of assets, liabilities, income and expenses are provided below.

6.1 Significant management judgments

The following are significant management judgments in applying the accounting policies of the Company that have the most significant effect on the financial statements.

Recognition of deferred tax assets and evaluation of income tax expense

Management continually evaluates the likelihood that its deferred tax assets could be realized. This requires management to assess whether it is probable that sufficient taxable income will exist in the future to utilize these losses within the carry-forward period. By its nature, this assessment requires significant judgment. To date, management has not recognized any deferred tax asset in excess of existing taxable temporary differences expected to reverse within the carry-forward period (see Note 5.12).

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES
(suite)

6.1 Jugements significatifs de la direction
(suite)

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre ses activités sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

6.2 Sources d'incertitude relative aux estimations

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations (voir note 5.10).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

6. JUDGMENTS, ESTIMATES AND ASSUMPTIONS (continued)

6.1 Significant management judgments (continued)

Going concern

The assessment of the Company's ability to continue as a going concern and to raise sufficient funds to pay for its ongoing operating expenditures, meet its liabilities for the ensuing year, and to fund planned and contractual exploration programs, involves significant judgment based on historical experience and other factors including expectation of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. See Note 2 for more information.

6.2 Estimation uncertainty

Impairment of exploration and evaluation assets

Determining if there are any facts and circumstances indicating impairment loss or reversal of impairment losses is a subjective process involving judgment and a number of estimates and assumptions in many cases (see Note 5.10).

When an indication of impairment loss or a reversal of an impairment loss exists, the recoverable amount of the individual asset or the cash-generating unit must be estimated.

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES
(suite)

6.2 Sources d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation
(suite)

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserves, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Se reporter à la note 7 pour l'analyse des actifs d'exploration et d'évaluation.

Au 31 juillet 2017, aucun test de dépréciation n'a été effectué sur les propriétés. La direction a jugé qu'il n'y avait pas lieu d'effectuer de test de dépréciation, car aucun événement indique que leur valeur comptable ne pourrait pas être recouvrable. Elles ont été récemment acquises et la Société est au début de l'exploration sur ses propriétés. La Société a l'intention et la capacité de conserver les propriétés jusqu'à l'obtention de nouveaux financements et à l'achèvement de ses plans d'exploration.

6. JUDGMENTS, ESTIMATES AND ASSUMPTIONS (continued)

6.2 Estimation uncertainty (continued)

Impairment of exploration and evaluation assets
(continued)

In assessing impairment, the Company must make some estimates and assumptions regarding future circumstances, in particular, whether an economically viable extraction operation can be established, the probability that the expenses will be recovered from either future exploitation or sale of the property when the activities have not reached a stage that permits a reasonable assessment of the existence of reserves, the Company's capacity to obtain financial resources necessary to complete the evaluation and development and the renewal of permits. Estimates and assumptions may change if new information becomes available. If, after expenditures are capitalized, information becomes available suggesting that the recovery of the expenditures is unlikely, the amounts capitalized are written off in profit or loss in the period in which the new information becomes available.

See Note 7 for the analysis of exploration and evaluation assets.

As at July 31, 2017, no impairment tests were performed on properties. Management has determined that there is no need to perform an impairment test as there is no indication that their carrying amount may not be recoverable. They have recently been acquired and the Company is in the early stages of exploration on its properties. The Company has the intention and ability to retain the properties until new financing is obtained and the completion of its exploration plans.

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES
(suite)

6.2 Sources d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation
(suite)

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2016, la radiation des actifs d'exploration et d'évaluation imputée en résultat net s'élève à 4 457 \$. Aucune reprise de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Dépréciation des immobilisations corporelles

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 5.10).

En évaluant la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable.

Il n'y a pas eu de perte de valeur des immobilisations corporelles imputée en résultat pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2016.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter aux notes 11.2 et 12.1).

6. JUDGMENTS, ESTIMATES AND ASSUMPTIONS (continued)

6.2 Estimation uncertainty (continued)

Impairment of exploration and evaluation assets
(continued)

For the year ended July 31, 2016, the write-off of exploration and evaluation assets recognized in profit or loss amounts to \$4,457. No reversal of impairment losses has been recognized for the reporting periods presented.

Impairment of fixed assets

Determining if there are any facts and circumstances indicating impairment loss or reversal of impairment losses is a subjective process involving judgment and a number of estimates and assumptions in many cases (see Note 5.10).

In assessing impairment, management estimates the recoverable amount of each asset or cash-generating unit based on expected future cash flows and uses an interest rate to discount them. Estimation uncertainty relates to assumptions about future operating results and the determination of a suitable discount rate.

There was no impairment loss recognized on fixed assets in profit or loss for the years ended July 31, 2017 and 2016.

Share-based payments

The estimation of share-based payment costs requires the selection of an appropriate valuation model and consideration as to the inputs necessary for the valuation model chosen. The Company has made estimates as to the volatility of its own shares, the probable life of share options and warrants granted, and the time of exercise of those share options and warrants. The model used by the Company is the Black-Scholes valuation model (see Notes 11.2 and 12.1).

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES
(suite)

6.2 Sources d'incertitude relative aux estimations (suite)

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs (voir note 5.12).

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique des jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations (voir note 20).

6. JUDGMENTS, ESTIMATES AND ASSUMPTIONS (continued)

6.2 Estimation uncertainty (continued)

Tax credits receivable

The calculation of refundable tax credits on qualified exploration expenditures incurred and refundable credits on duties and investment tax credits involves a certain degree of estimation and judgment in respect of which items whose tax treatment cannot be finally determined until a notice of assessment has been issued by the relevant taxation authority and payment has been received. Differences arising between the actual results following final resolution of some of these items and the assumptions made could necessitate adjustments to the refundable tax credits, refundable credits on duties and investment tax credits, to exploration and evaluation assets, and income tax expense in future periods (see Note 5.12).

Provisions and contingent liabilities

Judgments are made as to whether a past event has led to a liability that should be recognized in the financial statements or disclosed as a contingent liability. Quantifying such liabilities involves judgments and estimates. These judgments are based on a number of factors including the nature of the claims or dispute, the legal process and potential amount payable, legal advice received, previous experience and the probability of a loss being realized. Several of these factors are sources of estimation uncertainty (see Note 20).

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

7. EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS

	31 juillet/ July 31, 2016	Augmentations / Additions	Dispositions / Disposals	Radiations / Write-offs	31 juillet/ July 31, 2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Propriété / Property Opinaca ^(a)					
Droits miniers / Mining rights	-	15 612	-	-	15 612
Travaux d'exploitation / Exploration activities	-	1 000	-	-	1 000
	-	16 612	-	-	16 612
Propriété / Property Courcy ^(b)					
Droits miniers / Mining rights	-	249 748	-	-	249 748
Travaux d'exploitation / Exploration activities	-	418 789	-	-	418 789
	-	668 537	-	-	668 537
Propriété / Property Vallard ^(c)					
Droits miniers / Mining rights	-	18 560	-	-	18 560
Travaux d'exploitation / Exploration activities	-	34 581	-	-	34 581
	-	53 141	-	-	53 141
Propriété / Property Mercator ^(d)					
Droits miniers / Mining rights	-	18 709	-	-	18 709
Propriété / Property Joubert ^(e)					
Droits miniers / Mining rights	-	15 887	-	-	15 887
Travaux d'exploitation / Exploration activities	-	31 220	-	-	31 220
	-	47 107	-	-	47 107
Propriété/Property Trieste ^(f)					
Droits miniers / Mining rights	-	7 127	-	-	7 127
Travaux d'exploitation / Exploration activities	-	31 221	-	-	31 221
	-	38 348	-	-	38 348
Sommaire / Summary					
Droits miniers / Mining rights	-	325 643	-	-	325 643
Travaux d'exploitation / Exploration activities	-	516 811	-	-	516 811
	-	842 454	-	-	842 454

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

7. EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS

	31 juillet/ July 31, 2015	Augmentations / Additions	Dispositions / Disposals	Radiations / Write-offs	31 juillet/ July 31, 2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Québec / Quebec					
Propriété / Property Opinaca					
Droits miniers / Mining rights	2 540	-	-	(2 540)	-
Travaux d'exploitation / Exploration activities	80	-	-	(80)	-
	<u>2 620</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(2 620)</u>	<u>-</u>
Propriété / Property Maniwaki Ouest					
Droits miniers / Mining rights	547	471	-	(1 018)	-
Travaux d'exploitation / Exploration activities	-	-	-	-	-
	<u>547</u>	<u>471</u>	<u>-</u>	<u>(1 018)</u>	<u>-</u>
Propriété / Property Barraute					
Droits miniers / Mining rights	630	189	-	(819)	-
Travaux d'exploitation / Exploration activities	-	-	-	-	-
	<u>630</u>	<u>189</u>	<u>-</u>	<u>(819)</u>	<u>-</u>
Sommaire / Summary					
Droits miniers / Mining rights	3 717	660	-	(4 377)	-
Travaux d'exploitation / Exploration activities	80	-	-	(80)	-
	<u>3 797</u>	<u>660</u>	<u>-</u>	<u>(4 457)</u>	<u>-</u>

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION
(suite)

a) Opinaca, Québec

Droits miniers

Le 24 novembre 2016, la Société a acquis un bloc de 39 titres miniers couvrant 20 km² pour une contrepartie en trésorerie de 15 612 \$. Elle est située dans le camp minier d'Éléonore (Goldcorp) sur le territoire de la Baie-James.

Travaux d'exploration

Des honoraires de géologue de 1 000 \$ ont été payés au cours de l'exercice. Aucun travail n'a été réalisé au cours de l'exercice précédent.

b) Courcy, Québec

Droits miniers

La propriété Courcy comprend un total de 309 titres miniers située à moins de 100 km à l'ouest de Fermont, Québec.

Au cours de l'exercice, la Société a acquis par désignation sur carte 100 % des droits d'exploration sur 149 titres miniers couvrant 72,7 km² pour une contrepartie en trésorerie de 29 132 \$.

Au cours de l'exercice, la Société a acquis des intérêts de 90 % des droits sur 160 titres miniers. De ces derniers, Stelmine a fait l'acquisition par désignation sur carte de 117 titres miniers pour un montant de 20 616 \$ payé comptant (Voir note 21 Événements postérieurs). Concernant les 43 titres miniers restant, la Société les a acquis en contrepartie de 400 000 actions qui seront libérées sur une période de 18 mois et 400 000 bons de souscription (note 11.1(d)) et payé comptant 12 000 \$ au vendeur. La revente de ces actions ne pourra totaliser plus de 10 % du volume quotidien. De plus, la Société doit dépenser 450 000 \$ en exploration sur une période de trois années ou déboursier au vendeur 20 % du solde des travaux non réalisés pour maintenir ses droits de propriété. En cas de dilution à 5 % ou moins de l'une des parties, il y aura rachat complet de la participation de l'autre en contrepartie d'une royauté nette de fonderie (NSR) de 1,5 % dont 1 % rachetable en tout temps pour 1 000 000 \$ et 0,5 % rachetable pour 5 000 000 \$ au courant de la première année de production commerciale. Le vendeur recevra un bonus de découverte d'un dollar (1,00 \$) par once d'or advenant que les réserves calculées sur la propriété totalisent 5 millions d'once d'or. La Société détient un droit de premier refus sur la cession des droits du vendeur.

7. EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS
(continued)

a) Opinaca, Quebec

Mining rights

On November 24, 2016, the Company acquired one block of 39 claims covering 20 km² for a cash consideration of \$15,612. It is located in the Eleonore Mining Camp (Goldcorp) on the territory of James Bay.

Exploration activities

Geologist fees of \$1,000 were paid during the year. No work was done in the previous year.

b) Courcy, Quebec

Mining rights

The Courcy property comprises a total of 309 claims located less than 100 km west of Fermont, Quebec.

During the year, the Company acquired by designation on card 100 % of exploration right over 149 claims covering an area of 72.7 km², for a cash consideration of \$29,132.

During the year, the Company acquired interest on 90% of the rights in 160 mining titles. Of these, Stelmine acquired by card designation of 117 mining titles for a cash consideration of \$ 20,616 (see Note 21 Subsequent Events). Regarding the remaining 43 mining titles, the Company acquired them in exchange for 400,000 shares that will be released over a period of 18 months and 400,000 warrants (note 11.1(d)) and a cash payment of \$12,000 to the seller. The sale of these shares cannot exceed 10 % of the volume of shares traded daily. Furthermore, the Company is required to spend \$450,000 in exploration expenses within three years or to disburse to the vendor 20 % of the balance of unrealised spending to keep his rights on the property. In case one party is diluted to 5 % or less, there will be a repurchase of its participation in return of a 1.5 % net smelter royalties (NSR) whereas 1 % is redeemable anytime at \$1,000,000 and 0.5 % redeemable at \$5,000,000 during the first year of commercial production. The vendor will receive a discovery bonus of one dollar (\$1.00) per gold ounce should resource totaling 5 million ounces be estimated on property. The Company holds a right of first refusal on the disposal of the rights of the vendor.

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION
(suite)

b) Courcy, Québec (suite)

Travaux d'exploration

Au cours de l'exercice, la Société a effectué de l'exploration de base tel que de la cartographie géologique, de l'échantillonnage (choisi en surface et en rainurage) et une campagne pour un montant total de 418 789 \$ se répartissant comme suit : 208 229 \$ (main d'œuvre), 83 180 \$ (transport), 49 345 \$ (location d'équipement), 33 181 \$ (hébergement), 21 769 \$ (carburant) 1 257 \$ (analyses d'échantillons), 21 828 \$ (divers). Aucun travail n'a été réalisé au cours de l'exercice précédent.

c) Vallard, Québec

Droits miniers

Le 8 février 2017, la Société a acquis par désignation sur carte 100 % de la propriété Vallard formée de 125 titres miniers contigus couvrant 65,2 km² pour une contrepartie en trésorerie de 18 560 \$. Elle est située à moins de 20 km au nord-ouest de la propriété phare Courcy.

Travaux d'exploration

Au cours de l'exercice, la Société a effectué de l'exploration de base ainsi qu'un levé magnétique aéroporté pour un total de 34 581 \$ se répartissant comme suit : 29 925 \$ pour le levé magnétique et 4 656 \$ a été investi en divers travaux de prospection. Aucun travail n'a été réalisé au cours de l'exercice précédent.

d) Mercator, Québec

Droits miniers

Le 15 février 2017, la Société a acquis par désignation sur carte 100 % de la propriété Mercator formée de 126 titres miniers contigus couvrant 63 km² pour une contrepartie en trésorerie de 18 709 \$. Elle est située en bordure du Bassin métasédimentaire de l'Opinaca.

Travaux d'exploration

Aucun travail n'a été réalisé durant l'exercice ni l'exercice précédent.

7. EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS
(continued)

b) Courcy, Quebec (continued)

Exploration activities

During the year, the Company conducted baseline exploration such as geological mapping, sampling (surface and channel sampling) and a ground-based stripping campaign for an amount of total of \$418,789 divided as follows: \$208,229 (labor), \$83,180 (transportation), \$49,345 (equipment rental), \$33,181 (accommodation), \$21,769 (fuel) \$1,257 (sample analysis), \$21,828 (miscellaneous). No work was done during the previous year.

c) Vallard, Quebec

Mining rights

On February 8, 2017, the Company acquired by designation on card 100 % of the Vallard property consisted of a group of 125 continuous claims totalling 65.2 km² for a cash consideration of \$18,560. It is located less than 20 km north-west from its flagship Courcy property.

Exploration activities

During the year, the Company conducted base exploration and an airborne magnetic survey for a total of \$34,581, broken down as follows: \$29,925 for the magnetic survey and \$4,656 were invested in miscellaneous exploration expenses. No work was done during the previous year.

d) Mercator, Quebec

Mining rights

On February 15, 2017, the Company acquired by designation on card 100 % of the Mercator property consisted of a group of 126 continuous claims totalling 63 km² for a cash consideration of \$18,709. It is located on the edge of the Opinaca metasedimentary basin.

Exploration activities

No work was done during the year or the previous year.

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION
(suite)

e) Joubert, Québec

Droits miniers

Le 28 février 2017, la Société a acquis par désignation sur carte 100 % de la propriété Joubert formée de 107 titres miniers adjacents couvrant 55 km² pour une contrepartie en trésorerie de 15 887 \$. Elle est située à 55 km au nord-est de la mine de diamant Renard qui est accessible par la Route 167, soit près du contact est des sous-provinces de l'Opinaca et La Grande.

Travaux d'exploration

Au cours de l'exercice, un levé magnétique aéroporté a été réalisé pour un total de 31 220 \$. Aucun travail n'a été réalisé durant l'exercice précédent.

f) Trieste, Québec

Droits miniers

Le 7 juin 2017, la Société a acquis par désignation sur carte 100 % de la propriété Trieste formée de 48 titres miniers contigus occupant une surface de 24 km² pour une contrepartie en trésorerie de 7 127 \$. Elle est située dans le Territoire de la Baie-James à moins de 60 km au nord-ouest de la mine diamantifère Renard (Stornoway Diamonds Corp.)

Travaux d'exploration

Durant cet exercice, un levé magnétique aéroporté pour un total 31 221 \$. Aucun travail n'a été réalisé durant l'exercice précédent.

7. EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS
(continued)

e) Joubert, Québec

Mining rights

On February 28, 2017, the Company acquired by designation on card 100 % of the Joubert property consisted of a group of 107 continuous claims totalling 55 km² for a cash consideration of \$15,887. It is located 55 km north-east of the Renard diamond mine which is accessible by Road 167, at the eastern contact of the Opinaca and La Grande subprovinces.

Exploration activities

During the year, an airborne magnetic survey was conducted for a total of \$31,220. No work was done during the previous year.

f) Trieste, Québec

Mining rights

On June 7, 2017, the Company acquired by designation on card 100 % of the Trieste property consisted of a group of 48 continuous claims forming an area of 24 km² for a cash consideration of \$7,127. It is located in the James Bay Territory, less than 60 km north-west from Stornoway Diamonds Corp.'s Renard mine.

Exploration activities

During the year, an airborne magnetic survey was conducted for a total of \$31,221. No work was done during the previous year.

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

8. FIXED ASSETS

	Équipement de bureau et informatique / Office and computer equipment
	\$
Coût	
Solde au 31 juillet 2016	3 087
Acquisition d'équipement informatique	5 122
Disposition d'équipement de bureau	(3 087)
Solde au 31 juillet 2017	<u>5 122</u>
Cumul des amortissements	
Solde au 31 juillet 2016	1 519
Amortissement de l'exercice	1 159
Disposition d'équipement de bureau	(1 909)
Solde au 31 juillet 2017	<u>769</u>
Valeur comptable nette au 31 juillet 2017	<u><u>4 353</u></u>

Cost
Balance as at July 31, 2016
Acquisition of computer equipment
Disposed of office equipment
Balance as at July 31, 2017
Accumulated depreciation
Balance as at July 31, 2016
Depreciation expense
Disposed of office equipment
Balance as at July 31, 2017
Carrying amount as at July 31, 2017

Au 31 juillet 2016

	Équipement de bureau / Office equipment
	\$
Coût	
Solde aux 31 juillet 2015 et 2016	<u>3 087</u>
Cumul des amortissements	
Solde au 31 juillet 2015	1 127
Amortissement	392
Solde au 31 juillet 2016	<u>1 519</u>
Valeur comptable nette au 31 juillet 2016	<u><u>1 568</u></u>

As at July 31, 2016

Cost
Balance as at July 31, 2015 and 2016
Accumulated depreciation
Balance as at July 31, 2015
Depreciation expense
Balance as at July 31, 2016
Carrying amount as at July 31, 2016

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

9. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Note	31 juillet / July 31, 2017	31 juillet / July 31, 2016	
	\$	\$	
Fournisseurs	111 732	65 497	Trade
Salaires et charges sociales	60 589	-	Salaries and benefits
Dirigeant	-	500	Officer
	<u>172 321</u>	<u>65 997</u>	

9. TRADE AND OTHER PAYABLES

10. PROVISION

Le montant représente une provision constituée pour compenser des investisseurs suite au non-respect par l'ancienne direction de la limite imposée par les règles fiscales pour engager des frais d'exploration après leur renonciation par la Société dans le cadre d'émissions d'actions accréditatives.

10. PROVISION

The amount represents a provision created to compensate investors for a violation to the tax deadline by the former management to incur exploration expenses after they have been renounced by the Company in connection with flow-through share issues.

Solde au 31 juillet 2016 et 2017

4 716

Balance as at July 31, 2016 and 2017

11. CAPITAUX PROPRES

11.1 Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions sont également admissibles à recevoir des dividendes et le remboursement du capital, et représentent un vote par action à l'assemblée de Stelmine Canada Ltée.

11. EQUITY

11.1 Share capital

Authorized

Unlimited number of shares without par value. All shares are equally eligible to receive dividends and the repayment of capital, and represent one vote each at the shareholders' meeting of Stelmine Canada Ltd.

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

11. CAPITAUX PROPRES (suite)

11.1 Capital-actions (suite)

Autorisé (suite)

11. EQUITY (continued)

11.1 Share capital (continued)

Authorized (continued)

	Nombre d'actions / Number of shares	
Solde des actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 juillet 2015	<u>40 250 170</u>	Balance of ordinary shares issued and fully paid as at July 31, 2015
Consolidation du capital-actions ^(a)	<u>(36 225 154)</u>	Share capital consolidation ^(a)
	4 025 016	
Placements privés ^{(b) (g)}	<u>12 595 200</u>	Private placements ^{(b) (g)}
Solde des actions ordinaires au 31 juillet 2016	<u>16 620 216</u>	Balance of ordinary shares as at July 31, 2016
Placements privés ^{(c) (f) (g)}	4 680 836	Private placements ^{(c) (f) (g)}
Placement privé accreditif ^(e)	225 000	Flow-through private placement ^(e)
Émission d'actions en contrepartie de l'acquisition d'une propriété ^(d)	<u>400 000</u>	Issuance of shares on acquisition of property ^(d)
Solde des actions ordinaires au 31 juillet 2017	<u>21 926 052</u>	Balance of ordinary shares as at July 31, 2017

11. CAPITAUX PROPRES (suite)

11.1 Capital-actions (suite)

- (a) En juin 2016, la Société a procédé à la consolidation du capital-actions de la Société à raison d'une nouvelle action pour 10 anciennes. La consolidation du capital-actions a affecté tous les détenteurs d'actions, d'options d'achat d'actions et de bons de souscription uniformément, sans avoir de répercussion significative sur le pourcentage de participation détenu par les porteurs de titres.
- (b) En juillet 2016, la Société a conclu un financement privé d'un montant total de 600 000 \$ et a émis 12 000 000 actions ordinaires. Un montant de 629 760 \$ a été comptabilisé au capital-actions. Dans le cadre de ce placement, la Société a émis 595 200 actions à un courtier, la contrepartie de 29 760 \$ a été comptabilisée à titre de frais d'émission d'actions.
- (c) En novembre 2016, la Société a conclu un financement privé d'un montant total de 332 600 \$ et a émis 1 108 668 actions ordinaires et 554 334 bons de souscription. Un montant de 269 406 \$ a été comptabilisé au capital-actions.

Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires à un prix de 0,40 \$ l'action, échéant 12 mois suivant la date de clôture du placement. Un montant de 63 194 \$ lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé aux états de la situation financière.

- (d) En décembre 2016, la Société a acquis un intérêt de 90 % sur 43 claims de la propriété Courcy en contrepartie d'un paiement au comptant de 12 000 \$ et de l'émission de 400 000 actions et 400 000 bons de souscription, non transférables, assujettis à une période de rétention de 4 mois, à un prix d'exercice de 0,90 \$, échéant dans 24 mois. Les actions émises sont assujetties à une période de rétention de 4 mois pour 200 000 actions, 8 mois pour 100 000 actions et 18 mois pour 100 000 actions. La revente de ces actions ne pourra excéder 10 % du volume des actions transigées quotidiennement sur les différents marchés boursiers. Un montant de 128 000 \$ a été comptabilisé au capital-actions (Voir note 21 Événements postérieurs).

Un montant de 60 000 \$ lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé aux états de la situation financière.

11. EQUITY (continued)

11.1 Share capital (continued)

- (a) In June 2016, the Company proceeded with the consolidation of the share capital of the Company at a rate of one new share for 10 old shares. The share consolidation affected all shareholders, option holders and warrant holders uniformly and thus did not materially affect any security holder's percentage of ownership interest.
- (b) In July 2016, the Company completed a private placement for a total amount of \$600,000 and issued 12,000,000 common shares. An amount of \$629,760 was recorded in share capital. As part of this placement, the Company issued 595,200 shares to a broker, the counterpart of \$29,760 was recorded as share issuance costs.
- (c) In November 2016, the Company completed a private placement for a total amount of \$332,600 and issued 1,108,668 ordinary shares and 554,334 warrants. An amount of \$269,406 was recorded to share capital.

Each warrant entitles its holder to subscribe to one ordinary share at a price of \$0.40 per share, expiring 12 months from the date of issuance of the warrant. An amount of \$63,194 related to the issued warrants was recorded in the statements of financial position.

- (d) In December 2016, the Company acquired 90 % over 43 claims of the Courcy property in exchange for a cash payment of \$12,000 as well as the issuance of 400,000 shares and 400,000 warrants, non-transferable, subjects to a 4 months retention period, at an exercising price of \$0.90 per share, expiring in the next 24 months. The shares issued are subjects to a retention period of 4 months for 200,000 shares, 8 months for 100,000 shares and 18 months for 100,000 shares. The resale of these shares cannot exceed 10 % of the volume of shares traded daily on the different stock exchanges. An amount of \$128,000 was recorded in share capital (See note 21 Subsequent events).

An amount of \$60,000 related to the issued warrants was recorded in the statements of financial position.

11. CAPITAUX PROPRES (suite)

11.1 Capital-actions (suite)

- (e) En décembre 2016, la Société a conclu un financement privé accréditif d'un montant total de 90 000 \$ avec une période de rétention de 4 mois et un jour et a émis 225 000 actions ordinaires. Un montant de 90 000 \$ a été comptabilisé au capital-actions et un montant de 22 500 \$ lié à la portion passif a été comptabilisé dans les autres créditeurs aux états de la situation financière.
- (f) En juin 2017, la Société a conclu un financement privé d'un montant total de 1 000 208 \$ et a émis 3 572 168 actions ordinaires et 1 786 084 bons de souscription. Un montant de 760 158 \$ a été comptabilisé au capital-actions.

Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires à un prix de 0,35 \$ l'action échéant 18 mois suivant la date de clôture du placement. Un montant de 240 050 \$ lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé aux états de la situation financière.

- (g) Les placements privés sont présentés déduction faite des frais d'émission d'actions totalisant 59 231 \$ au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2017 (56 517 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2016).

11. EQUITY (continued)

11.1 Share capital (continued)

- (e) In December 2016, the Company completed a flow-through private placement for a total amount of \$90,000 with a retention period of 4 months and a day and issued 225,000 ordinary shares. An amount of \$90,000 was recorded to share capital and an amount of \$22,500 related to the liability component was recorded within other payables in the statements of financial position.
- (f) In June 2017, the Company completed a private placement for a total amount of \$1,000,208 and issued 3,572,168 ordinary shares and 1,786,084 warrants. An amount of \$760,158 was recorded to share capital.

Each warrant entitles its holder to subscribe to one ordinary share at a price of \$0.35 per share, expiring 18 months from the date of issuance of the warrant. An amount of \$240,050 related to the issued warrants was recorded in the statements of financial position.

- (g) Private placements are presented net of the value of share issuance costs of \$59,231 during the year ended July 31, 2017 (\$56,517 for the year ended July 31, 2016).

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

11. CAPITAUX PROPRES (suite)

11.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires et se détaillent comme suit :

	31 juillet / July 31, 2017		31 juillet / July 31, 2016		
	Nombre / Number	Prix de levée moyen pondéré / Weighted average exercise price \$	Nombre / Number	Prix de levée moyen pondéré / Weighted average exercise price \$	
Solde au début de l'exercice	-	-	750 000	0,05	Balance, beginning of the year
Émis 11.1 (c) (d) (f)	2 740 418	0,44	-	-	Issued 11.1 (c) (d) (f)
Expirés	-	-	750 000	0,05	Expired
Solde à la fin de l'exercice	2 740 418	0,44	-	-	Balance, end of the year

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription en circulation :

The following table summarizes the information relating to the warrants outstanding:

Date d'expiration	31 juillet / July 31, 2017		31 juillet / July 31, 2016		Expiry date
	Nombre / Number	Prix de levée / Exercise price \$	Nombre / Number	Prix de levée / Exercise price \$	
15 novembre 2017	554 334	0,40	-	-	November 15, 2017
24 janvier 2019	400 000	0,90	-	-	January 24, 2019
25 novembre 2018	1 339 284	0,35	-	-	November 25, 2018
19 décembre 2018	446 800	0,35	-	-	December 19, 2018

La valeur des bons de souscription expirés au 31 juillet 2016 est de 11 932 \$.

The fair value of the warrants expired as at July 31, 2016 is \$11,932.

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

11. CAPITAUX PROPRES (suite)

11.2 Bons de souscription (suite)

La juste valeur des bons de souscription de 63 194 \$ émis lors du placement privé de 332 600 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2017 a été estimée selon la méthode d'évaluation Black-Scholes basée sur les hypothèses suivantes :

	31 juillet / July 31, 2017
Prix de l'action à la date d'attribution	0,32 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,66 %
Volatilité attendue	143,21 %
Taux de dividende attendu	-
Durée de vie prévue	1 an / year
Prix d'exercice	0,40 \$

La juste valeur des bons de souscription de 60 000 \$ émis lors de l'acquisition de Courcy Est au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2017 a été estimée selon la méthode d'évaluation Black-Scholes basée sur les hypothèses suivantes :

	31 juillet/ July 31, 2017
Prix de l'action à la date d'attribution	0,32 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,80 %
Volatilité attendue	134,08 %
Taux de dividende attendu	-
Durée de vie prévue	2 ans / years
Prix d'exercice	0,90 \$

La juste valeur des bons de souscription de 240 050 \$ émis lors du placement privé de 1 000 208 \$ au cours de l'exercice terminée le 31 juillet 2017 a été estimée selon la méthode d'évaluation Black-Scholes basée sur les hypothèses suivantes :

11. EQUITY (continued)

11.2 Warrants (continued)

The fair value of the warrants of \$63,194 issued on a private placement of \$332,600 during the year ended July 31, 2017 was estimated using the Black-Scholes pricing model using the following assumptions:

	31 juillet / July 31, 2017	
Prix de l'action à la date d'attribution	0,32 \$	Share price at grant date
Taux d'intérêt sans risque	0,66 %	Risk-free interest rate
Volatilité attendue	143,21 %	Expected volatility
Taux de dividende attendu	-	Expected dividend yield
Durée de vie prévue	1 an / year	Average expected life
Prix d'exercice	0,40 \$	Exercise price

The fair value of the warrants of \$60,000 issued on acquisition of Courcy East during the year ended July 31, 2017 was estimated using the Black-Scholes pricing model using the following assumptions:

	31 juillet/ July 31, 2017	
Prix de l'action à la date d'attribution	0,32 \$	Share price at grant date
Taux d'intérêt sans risque	0,80 %	Risk-free interest rate
Volatilité attendue	134,08 %	Expected volatility
Taux de dividende attendu	-	Expected dividend yield
Durée de vie prévue	2 ans / years	Average expected life
Prix d'exercice	0,90 \$	Exercise price

The fair value of the warrants of \$240,050 issued on a private placement of \$1,000,208 during the year ended July 31, 2017 was estimated using the Black-Scholes pricing model using the following assumptions:

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
In Canadian dollars

11. CAPITAUX PROPRES (suite)

11.2 Bons de souscription (suite)

11. EQUITY (continued)

11.2 Warrants (continued)

31 juillet /
July 31,
2017

Prix de l'action à la date d'attribution	0,28 \$	Share price at grant date
Taux d'intérêt sans risque	0,70 %	Risk-free interest rate
Volatilité attendue	158,07 %	Expected volatility
Taux de dividende attendu	-	Expected dividend yield
Durée de vie prévue	1,5 an / year	Average expected life
Prix d'exercice	0,35 \$	Exercise price

12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

12.1 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté des plans de paiements fondés sur des actions en vertu desquels les membres du conseil d'administration peuvent accorder des options d'actions ordinaires aux administrateurs, dirigeants, membres du personnel et consultants. Le nombre maximum d'actions pouvant être émises en vertu du régime correspond à 10 % des actions émises de la Société au moment de l'attribution de toutes options (280 000 actions au maximum en 2016).

Le prix d'exercice de chaque option est déterminé par le conseil d'administration et ne peut pas être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires le jour précédent l'attribution, et la durée des options ne pourra excéder cinq ans.

Tous les paiements fondés sur des actions seront réglés en capitaux propres. La Société n'a aucune obligation légale ou implicite de racheter ou de régler les options en espèces.

Les options aux intervenants permettent à leurs titulaires de souscrire à des actions ordinaires et se détaillent comme suit :

12. EMPLOYEE REMUNERATION

12.1 Share-based payments

The Company has adopted shared-based compensation plans under which members of the board of directors may award options for ordinary shares to directors, officers, employees, and consultants. The maximum number of shares issuable under the plan correspond at 10 % of shares issued by the Company at the time of the grant of any options (280,000 shares maximum in 2016).

The exercise price of each option is determined by the board of directors and cannot be less than the market value of the ordinary shares on the day prior the award, and the term of the options cannot exceed five years.

All share-based payments will be settled in equity. The Company has no legal or constructive obligation to repurchase or settle the options in cash.

Outstanding intermediaries' options entitle their holders to subscribe to common shares and are as follows:

	31 juillet / July 31, 2017		31 juillet / July 31, 2016		
	Nombre / Number	Prix d'exercice moyen pondéré / Weighted average exercise price \$	Nombre / Number	Prix d'exercice moyen pondéré / Weighted average exercise price \$	
Solde au début de l'exercice	135 000	0,60	1 350 000	0,06	Balance, beginning of the year
Attribuées	775 000	0,30	-	-	Granted
Expirées	(85 000)	(0,62)	-	-	Expired
Consolidation du capital-actions 11.1(a)	-	-	(1 215 000)	0,06	Share capital consolidation 11.1(a)
Solde à la fin de l'exercice	825 000	0,31	135 000	0,60	Balance, end of the year

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

12.1 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le 27 janvier 2017, la Société a attribué 775 000 options d'achat d'actions à ses directeurs en vertu de son régime incitatif d'attribution d'options, à un prix de levée de 0,30 \$ par action. Les options sont valides jusqu'au 27 janvier 2022.

Le tableau ci-dessous résume l'information relative aux options émises aux intervenants en circulation au 31 juillet 2017 :

Prix d'exercice / Exercise price	Nombre / Number	Options en circulation / Outstanding options		Options pouvant être exercées / Exercisable options	
		Prix d'exercice moyen pondéré / Weighted average exercise price	Durée résiduelle moyenne pondérée / Weighted average remaining life	Nombre / Number	Prix d'exercice moyen pondéré / Weighted average exercise price
\$		\$	Années / Years		\$
0,50	50 000	0,50	0,33	50 000	0,50
0,30	775 000	0,30	3,96	775 000	0,30

12. EMPLOYEE REMUNERATION (continued)

12.1 Share-based payments (continued)

On January 27, 2017, the Company granted 775,000 stock options to its directors under its share-based payment plan, at an exercise price of \$0.30 per share. The options are in effect until January 27, 2022.

The following table summarizes the information related to the options granted to intermediaries outstanding as at July 31, 2017:

Le tableau ci-dessous résume l'information relative aux options émises aux intervenants en circulation au 31 juillet 2016 :

The following table summarizes the information related to the options granted to intermediaries outstanding as at July 31, 2016:

Prix d'exercice / Exercise price	Nombre / Number	Options en circulation / Outstanding options		Options pouvant être exercées / Exercisable options	
		Prix d'exercice moyen pondéré / Weighted average exercise price	Durée résiduelle moyenne pondérée / Weighted average remaining life	Nombre / Number	Prix d'exercice moyen pondéré / Weighted average exercise price
\$		\$	Années / Years		\$
0,50 à/to 1,00	135 000	0,60	2,63	135 000	0,60

12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

12.1 Paiements fondés sur des actions (suite)

La juste valeur des 775 000 options attribuées au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2017 est de 0,253 \$ par option.

En novembre 2016, la Société a accordé une prolongation d'un an aux 50 000 options détenues par un ancien administrateur pour des services de consultant au cours de cette période. Une valeur de 0,105 \$ par option a été attribuée.

La juste valeur des options a été estimée selon la méthode d'évaluation de Black-Scholes basée sur les hypothèses suivantes :

	31 juillet / July 31, 2017	
Prix de l'action à la date d'attribution	0,30 \$	Share price at grant date
Volatilité attendue	124,96 %	Expected volatility
Taux d'intérêt sans risque	1,10 %	Risk-free interest rate
Durée de vie prévue	5 ans / years	Expected life
Prix d'exercice	0,30 \$	Exercise price

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique de l'action ordinaire de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options attribuées. En calculant la volatilité historique, la direction peut ne pas tenir compte d'une période de temps identifiable pour laquelle elle considère que le prix de l'action était extraordinairement volatile suite à un événement spécifique qui n'est pas prévu se répéter au cours de la durée de vie de l'option attribuée.

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2017, un montant de 199 281 \$ (néant \$ pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2016) a été comptabilisé en tant que paiements fondés sur des actions en résultat, 1 750 \$ a été imputé dans les frais payés d'avance et 201 031 \$ a été crédité au surplus d'apport.

12. EMPLOYEE REMUNERATION (continued)

12.1 Share-based payments (continued)

The fair value of the 775,000 options granted for the year ended July 31, 2017 is of \$0.253 per option.

In November 2016, the Company granted a one-year extension to the 50,000 options held by a former director for consulting services during this period. A value of \$ 0.105 per option was awarded.

The fair value of the options was estimated using the Black-Scholes pricing model using the following assumptions:

The expected volatility was determined by calculating the historical volatility of the Company's common share price back from the date of the grant and for a period corresponding to the expected life of the options granted. When computing historical volatility, management may disregard an identifiable period of time in which it considers that the share price was extraordinarily volatile because of a specific event that is not expected to recur during the expected life of the option granted.

For the year ended July 31, 2017, an amount of \$199,281 (\$nil for the year ended July 31, 2016) has been accounted for as share-based payments in profit or loss, \$1,750 was accounted for as prepaid expenses and \$201,031 was credited to contributed surplus.

13. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) observés sur des marchés actifs pour des actions et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

La méthode et les techniques d'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles de l'exercice de présentation de l'information financière précédente.

Instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de l'autre débiteur, des fournisseurs et autres créditeurs et des dus à une société contrôlée par un dirigeant de la Société est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

13. FINANCIAL ASSETS AND LIABILITIES

Financial instruments measured at fair value

The following presents financial assets and liabilities measured at fair value in the statements of financial position in accordance with the fair value hierarchy. This hierarchy groups financial assets and liabilities into three levels based on the significance of inputs used in measuring the fair value of the financial assets and liabilities. The fair value hierarchy has the following levels:

- Level 1: quoted prices (unadjusted) observed in active markets for identical assets or liabilities at the reporting date;
- Level 2: inputs other than quoted prices included within Level 1 that are observable for the asset or liability, either directly or indirectly;
- Level 3: inputs for the assets or liabilities that are not based on observable market data.

The level within which the financial asset or liability is classified is determined based on the lowest level of significant input to the fair value measurement.

The method and evaluation techniques used for the purpose of measuring fair value are unchanged compared to the previous reporting period.

Financial instruments measured at amortized cost for which the fair value is disclosed

The carrying value of cash and cash equivalents, the other receivable, trade and other payables and the dues to a company controlled by an officer of the Company is considered to be a reasonable approximation of fair value because of the short-term maturity of these instruments.

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

14. PERTE NETTE PAR ACTION

En calculant la perte nette de base par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti dilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 11 et 12.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement à la perte nette n'a été nécessaire aux 31 juillet 2017 et 2016. Le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 juillet 2017 et 2016 a été ajusté pour refléter la consolidation du capital-actions de juin 2016.

14. NET LOSS PER SHARE

In calculating the net loss per share, potentially dilutive ordinary shares, such as share options and warrants, have not been included as they would have the effect of decreasing the loss per share and would thus have an antidilutive effect. Details on outstanding share options and warrants that could potentially dilute earnings per share in the future are given in Notes 11 and 12.

Both the basic and diluted loss per share have been calculated using the net loss as the numerator, i.e. no adjustment to the net loss was necessary as at July 31, 2017 and 2016. The weighted average number of ordinary shares as at July 31, 2017 and 2016 was adjusted in order to reflect the share capital consolidation of June 2016.

	31 juillet / July 31, 2017		31 juillet / July 31, 2016	
	\$		\$	
Perte nette de l'exercice	(458 367))	(113 932)) Net loss for the year
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	18 332 334		4 231 496) Weighted average number of ordinary shares
Perte nette de base et diluée par action ordinaire	(0,03))	(0,03)) Basic and diluted net loss per ordinary share

Il n'y a pas eu d'autres transactions portant sur des actions ordinaires entre la date de clôture et la date d'approbation de ces états financiers.

There have been no other transactions involving common shares between the reporting date and the date of approbation of these financial statements.

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sur le résultat et impôts différés sont composés d'impôts différés liés au renversement des autres crédateurs de 22 500 \$ (24 500 \$ en 2016), suite au respect (non-respect en 2016) des obligations liées au financement accreditif de l'exercice (exercice antérieur en 2016).

La charge d'impôts (économie) attribuable aux résultats diffère des montants calculés par l'application du taux d'impôt combiné au fédéral et provincial de 26,9 % (26,9 % au 31 juillet 2015) au résultat avant impôts sur le revenu en raison des éléments suivants :

	31 juillet / July 31, 2017	31 juillet / July 31, 2016	
	\$	\$	
Perte nette avant impôts	(480 867)	(138 432)	Net loss before income taxes
Impôts sur les bénéficiaires (recouvrés prévus)	(129 353)	(37 238)	Income taxes (expected recovery)
Augmentation (Diminution) des impôts résultant de :			Increase (Decrease) in income taxes resulting from:
Paiements fondés sur des actions	53 606	-	Share-based payments
Radiation de propriétés minières	-	1 199	Write-off of mining assets properties
Frais d'émission d'actions déductibles	(6 707)	(4 242)	Deductible issuance cost of shares
Dépenses non déductibles	1 573	687	Non-deductible expenses
Avantages fiscaux non constatés	80 881	39 594	Unrecognized tax benefits
	<u>-</u>	<u>-</u>	

Au 31 juillet 2017, les différences temporelles déductibles pour lesquelles la Société n'a pas reconnu d'actif d'impôt différé sont les suivantes :

	Fédéral / Federal	Provincial / Provincial	
	\$	\$	
Actifs miniers	126 224	96 772	Mining assets
Frais d'émission d'actions	12 654	9 701	Share issue expenses
Pertes autres qu'en capital	495 657	375 620	Non-capital losses
	<u>634 535</u>	<u>482 093</u>	

15. INCOME TAXES AND DEFERRED TAXES

Current and deferred income taxes are comprised of deferred taxes related to the reversal of other payables of \$22,500 (\$24,500 in 2016) due to compliance (non-compliance in 2016) with obligations related to flow-through financing of the year (to prior year in 2016).

The income tax expense (recovery) attributable to income and loss differs from the amounts computed by applying the combined federal and provincial income tax rate of 26.9% (26.9% as at July 31, 2015) to income and loss before income taxes as a result of the follows:

As at July 31, 2017, deductible timing differences for which the Company has not recognized deferred tax asset are as follow:

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (suite)

Au 31 juillet 2016, les différences temporelles déductibles pour lesquelles la Société n'a pas reconnu d'actif d'impôt différé sont les suivantes :

	Fédéral / Federal
	\$
Actifs miniers	139 208
Frais d'émission d'actions	7 514
Pertes autres qu'en capital	450 175
	<u>596 897</u>

La capacité de la Société à réaliser des avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des opérations. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de l'actif.

Par conséquent, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, ces actifs d'impôts différés non reconnus totalisent 1 116 628 \$ (1 066 381 \$ en 2016).

Au 31 juillet 2017, la Société dispose de pertes fiscales autres qu'en capital, qui sont disponibles pour réduire les impôts dans les années à venir et expirent comme suit :

	Fédéral / Federal	Provincial / Provincial
	\$	\$
2037 -	303 216	299 160
2036 -	147 582	145 812
2035 -	184 991	183 769
2034 -	122 055	119 992
2033 -	235 432	229 608
2032 -	499 811	496 328
2031 -	559 156	549 817
2030 -	415 111	410 364
2029 -	373 700	369 326
2028 -	453 329	452 086
2027 -	10 000	10 000
	<u>3 304 383</u>	<u>3 266 262</u>

15. INCOME TAXES AND DEFERRED TAXES (continued)

As at July 31, 2016, deductible timing differences for which the company has not recognized deferred tax asset are as follow:

	Provincial / Provincial	
	\$	
Actifs miniers	110 438	Mining assets
Frais d'émission d'actions	5 961	Share issue expenses
Pertes autres qu'en capital	353 085	Non-capital losses
	<u>469 484</u>	

The ability of the Company to realize the tax benefits is dependent upon a number of factors, including the future profitability of the operations. Deferred tax assets are recognized only to the extent that it is probable that sufficient taxable profits will be available to allow the asset to be recovered.

Accordingly, some deferred tax assets have not been recognized, these deferred tax assets not recognized accounting to \$1,116,628 (\$1,066,381 in 2016).

As at July 31, 2017, the Company has non-capital tax losses, which are available to reduce income taxes in future years and expire as follows:

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

16. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement sont détaillées comme suit :

	31 juillet / July 31, 2017	31 juillet / July 31, 2016	
	\$	\$	
Trésorerie affectée à l'exploration	-	2 001	Cash reserved for exploration
Autre débiteur	(5 316)	(4 361)	Other receivable
Taxes de vente à recevoir	(29 275)	(2 831)	Sales taxes
Frais payés d'avance	(17 954)	(4 333)	Prepaid expenses
Fournisseurs et autres créditeurs	106 324	(246 558)	Trade and other payables
	<u>53 779</u>	<u>(256 082)</u>	

16. ADDITIONAL INFORMATION - CASH FLOWS

The net changes in non-cash working capital items are detailed as follows:

Éléments sans incidence sur la trésorerie :

Items not affecting cash:

	31 juillet / July 31, 2017	31 juillet / July 31, 2016	
	\$	\$	
Valeur attribuée aux bons de souscription expirés	-	11 932	Value assigned to the expired warrants
Compensation de la souscription à recevoir par le règlement d'un fournisseur	-	15 000	Offset of the subscription receivable by the settlement of a trade payable
Autres créditeurs liés à l'émission d'actions accréditives	22 500	-	Other payables related to the flow-through shares issued
Valeur attribuée aux bons de souscription émis lors des placements privés	303 244	-	Value assigned to warrants issued during private placements
Valeur attribuée aux bons de souscription émis lors de l'acquisition de droits miniers	60 000	-	Value assigned to warrants issued during mining rights acquisition
Paiements fondés sur des actions	201 031	-	Share based payments
Réduction des autres créditeurs à la charge d'impôts différés	-	24 500	Reduction of the other payables on deferred tax expenses
Frais d'émission d'actions réglés par l'émission de capital-actions	-	29 760	Issuance cost of shares paid by issuance of share capital

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent une société contrôlée par un dirigeant de la Société et les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie à l'exception des paiements fondés sur des actions.

17.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration. Les transactions avec les principaux dirigeants comprennent les charges suivantes :

	31 juillet / July 31, 2017
	\$
Honoraires de consultation	6 850
Frais généraux d'administration	76 967
Loyer	4 200
Intérêts sur le dû à une société contrôlée par un dirigeant de la Société	-
Paiements fondés sur des actions	195 781

17. RELATED PARTY TRANSACTIONS

The Company's related parties include a company controlled by an officer of the Company and key management, as described below.

Unless otherwise stated, none of the transactions incorporated special terms and conditions and no guarantees were given or received. Outstanding balances are usually settled in cash except for share-based payments.

17.1 Transactions with key management personnel

Company's key management personnel are members of the board of directors. The transactions with key management personnel include the following expenses:

	31 juillet / July 31, 2016	
	\$	
8 065		Consulting fees
-		General administrative expenses
3 174		Rent
25 979		Interest on the due to a company controlled by an officer of the Company
-		Share-based payments

18. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité à poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition, d'exploration et d'évaluation de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, sauf si la Société clôture un financement accréditif pour lequel des fonds doivent être réservés pour les dépenses d'exploration tel que stipulé à la note 20. Les variations du capital sont présentées dans les états des variations des capitaux propres.

19. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

18. CAPITAL MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES

The Company's capital management objective is to preserve its ability to continue its operations and its program of acquisition, exploration and evaluation of mineral properties. The Company manages its capital structure and makes adjustments based on economical conditions and risk characteristics of the underlying assets. To maintain or adjust its capital structure, the Company may issue new shares, acquire or sell mining properties to improve flexibility and financial performance.

The Company is not subject to external capital requirements unless the Company closes a flow-through placement for which funds must be dedicated to exploration expenditures, as stated in Note 20. Changes in capital are shown in the statements of changes in equity.

19. FINANCIAL INSTRUMENTS RISKS

The Company is exposed to various risks in relation with financial instruments. The main types of risks to which the Company is exposed are credit risk and liquidity risk.

The most significant financial risks to which the Company is exposed are described below.

19. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

19.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants, aux dates de présentation de l'information financière :

	31 juillet / July 31, 2017
	\$
Autre débiteur	9 677

La direction de la Société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne.

19.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

La Société s'attend à pouvoir respecter ses obligations grâce à ses flux de trésorerie liés aux financements et aux produits provenant de l'arrivée à échéance de ses actifs financiers.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris les paiements d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société :

19. FINANCIAL INSTRUMENTS RISKS (continued)

19.1 Credit risk

Credit risk is the risk that a party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation.

The Company's maximum exposure to credit risk is limited to the carrying amount of the following financial assets at the reporting dates:

	31 juillet / July 31, 2016	
	\$	
4 361		Other receivable

The Company's management considers that all of the above assets, that are not impaired or past due for each of the reporting dates under review, are of good credit quality.

19.2 Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities that are settled by delivering cash or another financial asset.

Liquidity risk management serves to maintain a sufficient amount of cash and to ensure that the Company has financing sources such as private and public investments for a sufficient amount.

The Company expects being able to meet its obligations from its cash flows related with financings and its proceeds from its matured financial assets.

The following table presents contractual maturities (including interest payments, where applicable) of the Company's liabilities:

Stelmine Canada Ltée
Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 juillet 2017 et 2016
 En dollars canadiens

Stelmine Canada Ltd.
Notes to Financial Statements

As at July 31, 2017 and 2016
 In Canadian dollars

19. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

19.2 Risque de liquidité (suite)

	31 juillet / July 31, 2017 Moins d'un an / Less than one year
	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	172 321
Dû à une société contrôlée par un dirigeant de la Société	-
	<u>172 321</u>

19. FINANCIAL INSTRUMENTS RISKS (continued)

19.2 Liquidity risk (continued)

	31 juillet / July 31, 2016 Moins d'un an / Less than one year	
	\$	
	65 997	Trade and other payables
	32 510	Due to a company controlled by an officer of the Company
	<u>98 507</u>	

20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Dans le cadre de l'acquisition des 43 claims dans la propriété Courcy, (note 7b), la Société doit dépenser 450 000 \$ en exploration sur une période de trois années ou déboursier au vendeur 20 % du solde des travaux non réalisés pour maintenir ses droits de propriété. En cas de dilution à 5 % ou moins de l'une des parties, il y aura rachat complet de la participation de l'autre en contrepartie d'une royauté nette de fonderie (NSR) de 1.5 % dont 1 % rachetable en tout temps pour 1 000 000 \$ et 0.5 % rachetable pour 5 000 000 \$ au courant de la première année de production commerciale (Voir note 21 Événements postérieurs).

Une police d'assurance responsabilité pour ses dirigeants et administrateurs a été prise le 1er décembre 2016 afin de réduire les différents risques inhérents aux activités de la Société.

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives, et selon les règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société est engagée pour réaliser des travaux d'exploration minière. Cependant, il n'y a aucune garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

20. CONTINGENCIES AND COMMITMENTS

In connection with the 43 claims acquisition in the Courcy property, (note 7b) the Company is required to spend \$450,000 in exploration expenses within three years or to disburse to the vendor 20 % of the balance of unrealised spending to keep his rights on the property. In case one party is diluted to 5 % or less, there will be a repurchase of its participation in return of a 1.5 % net smelter royalties (NSR) whereas 1 % is redeemable anytime at \$1,000,000 and 0.5 % redeemable at \$5,000,000 during the first year of commercial production (See note 21 Subsequent events).

A liability insurance policy for its officers and directors was taken on December 1, 2016 to reduce the various risks inherent in the Company's business.

The Company is partially financed through the issuance of flow-through shares, and according to tax rules regarding this type of financing, the Company is required to conduct mining exploration work. However, there are no guarantees that the funds spent by the Company will qualify as Canadian exploration expenses, even if the Company has committed to take all the necessary measures for this purpose. Refusal of some expenses by the tax authorities could have a negative tax impact for the investors.

20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

Les règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration et d'évaluation qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Jusqu'en janvier 2018, la Société n'a aucune obligation financière pour le maintien de ses droits sur ses propriétés minières. De plus, au 31 juillet 2017, la Société a dépensé en travaux d'exploration 90 000 \$ pour respecter ses obligations de transfert de déductions fiscales à ses actionnaires.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

En août 2017, la Société a mis à jour ses travaux d'exploration entrepris sur la propriété phare Courcy. Les résultats suggèrent une nouvelle interprétation de zones aurifères associant la minéralisation aurifère à des formations de fer (BIF) silicatées à l'intérieur d'un bassin dominé par des assemblages métasédimentaires déformés et métamorphisés et accompagnés de suites volcaniques.

En septembre 2017, la Société a décidé de procéder au rachat complet de la participation de 10 % de ses partenaires dans le projet Courcy. En contrepartie du rachat des intérêts de 10 %, ainsi que de l'annulation d'un droit à une royauté de 1,25 % et à la moitié d'un bonus de découverte, la Société a payé la somme de 20 000 \$ et émis 350 000 actions de la Société. De plus, la Société accordera une royauté de 0,25 % ainsi qu'un bonus de découverte de 0,50 \$ par once d'or pour des réserves supérieures à 5 000 000 d'onces.

En octobre 2017, la Société a émis 350 000 options d'achat à ses employés, dirigeants, administrateurs et consultants au prix d'exercice de 0,30 \$ par action, dont 60 000 options d'une durée maximale de 12 mois et 290 000 d'une durée maximale de 60 mois, le tout étant conditionnelle à l'approbation de la Bourse de croissance TSX. De plus, suite au départ de M. Hugo Gagné du conseil d'administration, ses 125 000 options d'achat s'actions au 31 juillet 2017 sont maintenant valides jusqu'en octobre 2018, à titre de conseiller de la Direction.

20. CONTINGENCIES AND COMMITMENTS (continued)

These tax rules also set deadlines for carrying out the exploration and evaluation activities, which must be performed at no later than the earlier of the following dates:

- Two years following the flow-through placements;
- One year after the Company has renounced the tax deductions relating to the exploration activities.

Until January 2018, the Company has no financial obligation to maintain its rights to its mineral properties. In addition, as at July 31, 2017, the Company spent \$90,000 on exploration to meet its obligations to transfer tax deductions to its shareholders.

21. SUBSEQUENT EVENTS

In August 2017, the Company updated the current exploration work undertaken on its Courcy flagship property. The results suggest a new interpretations of gold-bearing zones based on a metallogenic model associating gold mineralization with silicate iron formations (BIF) in a basin dominated by deformed, metamorphosed metasediments associated with volcanic assemblages

In September 2017, the Company decided to fully buy back the 10 % interest of its partners in the Courcy project. In exchange for the buy back of the interest of 10 % in the Courcy property and cancellation of the right to a 1.25 % royalty and half of a discovery bonus, the Company has paid \$20,000 and issued 350,000 Company shares. Furthermore, the Company will grant a 0.25 % royalty and a discovery bonus of \$0.50 per ounce of gold for reserves totaling 5,000,000 ounces or more.

In October 2017, the Company granted 350,000 stock options to his employees, management, directors and consultants at an exercised price of \$0.30 per share, including 60,000 options to be exercised within the next 12 months and 290,000 within the next 60 months, conditional on TSX Venture Exchange approval. In addition, following the resignation of Hugo Gagné from the Board of Directors, his 125,000 stock options as at July 31, 2017 are now valid until October 2018, as an advisor to the Management.